

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵔⵜ | ⵙⴰⵎⴰⵏⴰ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN



RAPPORT DES RÉSULTATS

Enquête Nationale sur le SECTEUR INFORMEL 2023/2024

MAI 2025

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵔⵜ | ⵙⴰⵎⴰⵏⴰ ⵏ ⵓⵔⵓⵔ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

RAPPORT DES RÉSULTATS

Enquête Nationale sur le
**SECTEUR
INFORMEL**
2023/2024

MAI 2025

SOMMAIRE

6	Glossaire
8	Synthèse
11	Avant-propos
15	I- Evolution, caractéristiques et conditions d'activités dans le secteur informel
27	II- Caractéristiques des ménages propriétaires des unités de production informelles
32	III- Poids du secteur informel en matière d'emploi
41	IV- Contribution et performances économiques du secteur informel
47	V- Perception des conditions d'exercice de l'activité informelle
53	Annexe : Note méthodologique

Glossaire : Concepts clés utilisés dans le cadre de l'enquête nationale sur le secteur informel 2023-2024

Secteur informel : Ensemble des unités de production non agricoles, non constituées en société, appartenant à des ménages, qui produisent des biens et services en vue de les vendre ou de les échanger, et ne tenant pas de comptabilité complète conforme aux normes comptables et fiscales en vigueur au Maroc.

Unité de production informelle (UPI) : Unité économique non agricole qui exerce des activités de production de biens ou services, sans se conformer aux dispositions statutaires et comptables auxquelles sont soumises les entreprises opérant dans l'économie nationale.

Non-teneur de comptabilité complète : Absence de documentation comptable officielle (bilan, comptes de résultat, livres comptables) conforme aux règles en vigueur.

L'économie non observée : Ensemble des activités économiques qui ne sont pas directement observables ou enregistrées dans les statistiques officielles, mais qui relèvent pourtant du champ de la production tel que défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN) (OCDE, 2002).

Elle inclut notamment :

- L'économie souterraine : activités légales mais dissimulées pour échapper aux impôts, à la réglementation ou à la protection sociale ;
- L'économie informelle : production issue d'unités non enregistrées, souvent de petite taille et opérant en dehors des normes officielles ;
- La production illégale : biens ou services produits et échangés en violation de la loi (par exemple, drogues ou contrebande) ;

- La production pour usage final propre non déclarée ;
- Les erreurs ou omissions liées aux limites des outils statistiques.

L'emploi informel : Toute activité professionnelle exercée sans accès à la protection sociale ni à la législation du travail, indépendamment du fait que cette activité se déroule dans le secteur formel ou informel. L'identification d'un emploi informel repose sur les caractéristiques de l'emploi (et non de l'unité de production).

Situation dans la profession (ou statut professionnel) : la situation dans la profession traduit la nature du lien entre la personne active occupée et la profession exercée. Les définitions retenues pour les modalités de la situation dans la profession sont comme suit :

- Salarié : toute personne qui travaille (ou qui a travaillé) pour le compte d'autrui en contrepartie d'un salaire en espèces et/ou en nature.
- Indépendant : toute personne exerçant ou ayant exercé un emploi pour son propre compte en exploitant son propre établissement ou en exerçant un métier sans faire appel à des salariés d'une façon permanente. Les actifs qui emploient des aides familiales ou des apprentis qui ne perçoivent pas de salaires fixés au préalable, sont considérés comme des indépendants.
- Employeur : toute personne active occupée, travaillant pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise, ou exerçant un métier et employant au moins un salarié d'une façon permanente.

- **Aide familiale** : tout actif occupé, travaillant dans une (ou plusieurs) entreprise(s), pour un membre de sa famille sans recevoir de rémunération. L'aide familiale vit toujours chez celui pour lequel il travaille. Si une personne travaille pour un membre de sa famille sans habiter avec lui dans le même ménage, elle n'est pas «aide familiale», mais salariée ou apprenti selon le cas.
- **Apprenti** : toute personne active occupée travaillant chez un employeur pour apprendre un métier. Elle peut recevoir une rémunération symbolique.
- **Associé ou membre d'une coopérative** : toute personne qui exerce son travail principal dans une activité relevant d'une coopérative ou d'une association en tant que membre et partage les bénéfices de l'activité avec les autres membres.
- **Autre** : toute personne ne pouvant être classée selon les modalités déjà citées.

Chiffre d'affaires : Total des ventes réalisées par une unité de production informelle sur une période donnée, sans déduction des charges.

Production du secteur informel : Valeur totale des biens et services produits par les unités de production informelles.

Consommations intermédiaires : Biens et services utilisés dans le processus de production (matières premières, énergie, prestations externes), consommés ou transformés durant l'exercice. Elles sont soustraites de la production pour calculer la valeur ajoutée.

Valeur ajoutée : Richesse créée par une unité de production, calculée comme la différence entre la production et les consommations intermédiaires (achats de matières, d'énergie, de services, etc.).

Productivité par actif occupé : Mesure de la performance économique d'un actif occupé, calculée comme le rapport entre la valeur ajoutée produite et le nombre d'actifs occupés. Formule : $\text{Productivité} = \text{Valeur ajoutée} / \text{Nombre d'actifs occupés}$

Productivité horaire : Indicateur de l'efficacité du travail, mesuré par la valeur ajoutée produite par heure travaillée. Formule : $\text{Productivité horaire} = \text{Valeur ajoutée} / \text{Nombre total d'heures travaillées}$

Produit Intérieur Brut (PIB) : Indicateur économique qui mesure la valeur totale de la production de biens et services dans un pays sur une période donnée, déduction faite des consommations intermédiaires.

Secteur informel : Ensemble des unités de production non agricoles, qui produisent des biens et services en vue de les vendre ou de les échanger, et ne tenant pas de comptabilité complète conforme aux normes comptables et fiscales en vigueur au Maroc

Synthèse des principaux résultats de l'Enquête Nationale sur les unités de production opérant dans l'informel 2023/2024

Cette enquête nationale réalisée en 2023/2024 vise à actualiser les informations sur les unités de production opérant dans le secteur informel, son mode d'insertion dans l'économie nationale et sa contribution à la création de la richesse et de l'emploi.

Il est à rappeler que cette enquête concerne toutes les unités de production non agricoles ne disposant pas d'une comptabilité conformément à la réglementation comptable en vigueur au Maroc. Elles sont ainsi une partie de l'économie non observée. Cette enquête à l'instar de celle de 2014, n'inclut pas les activités illicites ou illégales, ni la production volontairement non déclarée pour éviter les obligations fiscales ou administratives, au sein d'unités de production opérant dans le secteur formel.

La réalisation de l'enquête a nécessité une approche en deux phases pour l'identification des unités informelles et ce, en raison de l'absence d'une base de sondage qui couvre toutes les composantes de ce secteur (unités localisées, unités sans local et unités exerçant à domicile). Cette approche a consisté d'abord à identifier un échantillon des unités de production informelles à partir de l'enquête nationale sur l'emploi et d'enquêter dans une deuxième phase, les unités identifiées. Au total un échantillon de 12391 unités de production informelles a été enquêté.

Pour tenir compte des variations saisonnières, la collecte des données sur le terrain s'est étalée sur une période d'une année, d'avril 2023 à mars 2024.

1. Évolution et conditions d'exercice dans le secteur informel

La croissance du secteur informelle est principalement portée par les micro-unités urbaines et le commerce

Le secteur informel au Maroc compte environ 2,03 millions d'unités de production informelles (UPI) en 2023, soit une augmentation de plus

de 353 000 unités par rapport à 2014¹. Cette croissance est principalement urbaine avec 77,3% des UPI localisées en milieu urbain, et une forte concentration dans la région de Casablanca-Settat (22,7%). Le commerce constitue la principale activité, avec 47% des UPI, bien que sa part a diminué au profit d'une progression des services (28,3%) et du BTP (11,6%). Les UPI sont majoritairement de très petite taille, 85,5% sont constituées d'une seule personne.

La majorité des unités informelles opèrent sans local professionnel et ont un accès limité aux infrastructures de base

Plus de la moitié des UPI (55,3%) n'ont pas de local professionnel fixe, et une proportion de 4,6% exerce à domicile. L'industrie se distingue avec 56,5% d'UPI disposant d'un local professionnel et compte également 22,5% d'unités travaillant à domicile. Le BTP est le secteur qui abrite la proportion la plus élevée d'activités sans local professionnel fixe (90,2%) majoritairement exercées chez le client.

L'exercice de l'activité informelle hors local professionnel est souvent lié à des contraintes financières (42,9%) ou par la nature même de l'activité exercée (42,5%), notamment dans les secteurs du transport et de la construction.

L'accès aux infrastructures de base est très inégal : bien que 94% des unités disposant d'un local professionnel aient accès à l'électricité, seulement 46% ont l'eau potable, 43% un assainissement, et 41% un accès à Internet. Les unités de plus grande taille (quatre emplois ou plus) bénéficient d'un meilleur accès aux infrastructures de base, tandis que les micro-unités (un seul emploi) font face à un déficit important en la matière.

¹ La comparaison est effectuée entre les données de 2023 et 2014, qui correspondent aux années de collecte des enquêtes ENSI 2013/2014 et ENSI 2023/2024 respectivement.

**Le secteur informel compte
plus de 2 millions d'unités
au Maroc, majoritairement
urbaines**



Les unités informelles sont très peu enregistrées administrativement, même quand elles possèdent un local professionnel

L'enregistrement administratif des unités de production informelles (UPI) demeure limité, malgré quelques signes d'amélioration. Les taux d'enregistrement administratif restent globalement faibles : seuls 14,2% des UPI sont inscrites à la taxe professionnelle, 9,8% sont affiliées à la CNSS, 7,5% sont enregistrées au registre du commerce, 6,2% sont affiliées au régime de la contribution professionnelle unique (CPU) et à peine 1,7% bénéficient du statut d'auto-entrepreneur. Ce faible taux d'enregistrement administratif est en grande partie lié aux conditions d'exercice : les UPI disposant d'un local professionnel sont significativement plus nombreuses à entreprendre des démarches d'enregistrement que celles exerçant à domicile ou sans local fixe. Par ailleurs, des disparités sectorielles sont observées : le commerce et l'industrie présentent les taux d'enregistrement les plus élevés, alors que le secteur du BTP reste particulièrement en retrait sur ce plan.

Le secteur informel reste largement dominé par les hommes, avec une amélioration notable du niveau scolaire moyen

Entre 2014 et 2023, la présence féminine dans la direction des unités de production informelles (UPI) demeure marginale et en recul, passant de 8,8% à 7,6%, malgré une présence significative relative dans l'industrie (20,9% en 2023 contre 22,3% en 2014). L'âge moyen des chefs d'UPI est passé de 42,5 à 45 ans. Leur niveau d'instruction s'est amélioré : la part des sans niveau scolaire a baissé de 34,3% à 18,6%, tandis que celle des chefs ayant un niveau scolaire du secondaire a progressé de 28,8% à 40,5%.

La contrainte économique constitue la principale motivation à la création d'unités informelles, notamment pour les femmes

Avant de créer leur UPI, 78,8% des dirigeants étaient déjà actifs, notamment dans le BTP (81,4%), avec de fortes disparités de genre : 82,3% des hommes étaient en emploi contre seulement 36,1% des femmes. Près de 60% des chefs d'UPI étaient salariés auparavant. Par ailleurs, 38,3% des

femmes étaient propriétaires d'une autre UPI en tant qu'indépendantes, contre 27,6% des hommes.

La création d'UPI est principalement motivée par des besoins économiques (68,3%), avec une part minoritaire (31,7%) choisissant cette voie par préférence ou tradition familiale. Les femmes, en particulier, accèdent au secteur informel souvent par nécessité (71,9% contre 65,1% pour les hommes) et rencontrent davantage des difficultés pour concilier vie professionnelle et obligations familiales : 30% d'entre elles déclarent éprouver des difficultés à gérer les deux sphères, contre seulement 8,1% des hommes.

Le financement des unités informelles repose quasi exclusivement sur l'autofinancement, avec un très faible recours au crédit bancaire

L'autofinancement constitue la principale source de création des UPI (72,2%), tandis que le recours au financement formel reste marginal (1,1% pour les crédits bancaires, 0,8% pour les microcrédits). De même, le fonctionnement quotidien des UPI repose quasi exclusivement sur les fonds propres (91,0%). Les financements externes demeurent marginaux : 0,3% via les crédits bancaires, 0,5% via les microcrédits, 2,7% via les crédits auprès des fournisseurs.

Seuls 2,1% des chefs d'UPI disposent d'un compte bancaire dédié à l'activité. L'accès au crédit bancaire est quasi inexistant pour les chefs d'UPI : 97,9% n'y ont jamais eu recours. Les raisons principales incluent un refus volontaire d'endettement (56,6%), un manque de besoin (11%), ainsi que des obstacles structurels comme des garanties trop élevées (20%) ou un statut juridique inadapté (2,6%).

2. Caractéristiques des ménages propriétaires des unités de production informelles

La part des ménages détenant une unité informelle reste relativement importante mais en légère diminution

Entre 2014 et 2023, la proportion de ménages ayant au moins une unité informelle est passée de 15,5% à 14,3%. Cette baisse est observée aussi bien en milieu urbain (de 17,2% à 15,6%) qu'en

milieu rural (de 12,8% à 11%). La part des ménages ayant une UPI augmente avec la taille du ménage (de 5,2% pour les ménages formés d'une seule personne à 24,4% pour les ménages constitués de huit personnes et plus) et le nombre d'actifs occupés par ménage (de 20,6% pour les ménages urbains avec un seul actif à 37,6% pour ceux avec trois actifs ou plus).

3. Poids et caractéristiques de l'emploi dans le secteur informel

L'emploi du secteur informel non agricole demeure significatif, représentant un tiers de l'emploi total non agricole

En 2023, l'emploi dans le secteur informel représente 33,1% de l'emploi non agricole², en baisse de 3,2 points par rapport à 2014. Cette diminution est enregistrée dans les secteurs de l'industrie et des services (de 37,2% à 29,3% et de 21,5% à 20,6% respectivement) accompagnée d'une hausse dans le commerce et le BTP (de 68,5% à 69,8% et de 21,4% à 25,3% respectivement). En volume, l'emploi du secteur informel est passé de 2,37 à 2,53 millions entre 2014 et 2023, soit 157 000 emplois créés.

Le commerce et les grandes régions concentrent la majorité de l'emploi du secteur informel

Le commerce concentre 44,1% de l'emploi du secteur informel, suivi des services (28,7%), de l'industrie (15%) et du BTP (12,2%). L'emploi du secteur informel est majoritairement urbain (77,6%), et la région de Casablanca-Settat en regroupe 23,2%, suivie de Marrakech-Safi (14%) et de Rabat-Salé-Kénitra (12,9%).

Le salariat informel, caractérisée par l'absence de contrat et de protection sociale, reste limité

Le salariat ne représente que 10,4% de l'ensemble de l'emploi du secteur informel. Plus de 77% des salariés ont été recrutés via l'entourage familial ou les amis et 60% ne disposent d'aucun contrat. Le salariat est plus fréquent dans l'industrie (17,2%) et le BTP (15,9%).

² HCP, Enquête nationale sur l'emploi, 2023

4. Contribution et performances économiques du secteur informel

Malgré sa croissance en valeur absolue, la contribution relative du secteur informel à la production nationale a baissé

Entre 2014 et 2023, le chiffre d'affaires annuel du secteur informel est passé de 409,4 à 526,9 milliards de dirhams, soit une progression de 28,7%. Cette hausse reste modérée avec un taux de croissance annuel moyen de 2,6%. La production informelle a également progressé, atteignant 226,3 milliards de dirhams en 2023, soit une augmentation globale de 22,3%. Or, malgré cette augmentation en valeur absolue, la part du secteur informel dans la production nationale hors agriculture et administration publique³ est passée de 15% en 2014 à 10,9% en 2023.

La structure sectorielle de la production informelle évolue : baisse modérée dans le commerce, progression dans les services, stabilité dans le BTP

Le commerce demeure le secteur principal dans la structure de la production du secteur informel, bien que sa part ait légèrement diminué, passant de 34,7% en 2014 à 30% en 2023. En revanche, les services affichent une progression significative, atteignant 24% en 2023 contre 18,6% en 2014. Le secteur du BTP se maintient de manière stable autour de 18,4%, contre 18,1% en 2014. Par ailleurs, la part de l'industrie dans la production du secteur informel a légèrement reculé, passant de 28,6% à 27,7%.

Dans l'industrie, l'alimentaire gagne en poids (49,2% en 2023 contre 36,2% en 2014), au détriment du textile et habillement (16% contre 27,7%). Les services sont dominés par le transport (37,2%) et la restauration/hôtellerie (29,4%). Le commerce reste centré sur le commerce de détail (63,9%), et les travaux de finition renforcent leur place dans le BTP (57,1%).

La contribution relative du secteur informel à la valeur ajoutée nationale diminue

Le secteur informel a généré 138,97 milliards de dirhams de valeur ajoutée en 2023, en hausse par rapport à 2014 (103,34 milliards de dirhams), avec

³ HCP, Direction de la Comptabilité Nationale, comptes de 2013 base 2007 et comptes provisoires 2023 base 2014

un taux de croissance annuel moyen de 3,06%. Sa contribution à la valeur ajoutée nationale hors agriculture et administration publique⁴ est passée de 16,6% en 2014 à 13,6% en 2023. Le commerce reste le principal secteur contributeur (38,9% contre 43,1%), en recul, au profit des services (25,6% contre 19,9%) et du BTP (14,8% contre 14,3%). L'industrie, quant à elle, voit sa part diminuer de 22,8% à 20,8%.

La valeur ajoutée du secteur informel est fortement concentrée dans les unités les plus productives

La valeur ajoutée moyenne du secteur informel par UPI est de 68 499 DH, avec de fortes disparités : les 20% les plus productives concentrent 65,4% de la valeur ajoutée totale.

4 HCP, Direction de la Comptabilité Nationale, comptes de 2013 base 2007 et comptes provisoires 2023 base 2014

La productivité par actif occupé atteint 54 930 DH, avec des niveaux supérieurs dans l'industrie (75 707 DH) et le BTP (66 199 DH), contre 48 368 DH dans le commerce et 48 727 DH dans les services.

Les unités informelles intensifient leurs échanges avec le secteur formel

En 2023, 57% des approvisionnements du secteur informel proviennent du secteur informel lui-même, contre 70,9% en 2014. Parallèlement, le recours au secteur formel a fortement augmenté (33,7% en 2023 contre 18,2% en 2014). En aval, la majorité de la production informelle (79,5%) est destinée à la consommation des ménages, en hausse par rapport à 2014 (77,8%). Les ventes au secteur formel, bien que modestes, ont progressé (2,4% en 2023 contre 0,5% en 2014), tandis que les ventes destinées au secteur informel diminuent à 17,7% contre 21,3%.

Les conditions d'exercice de l'activité informelle sont marquées par la précarité des moyens et l'accès limité aux infrastructures de base



Avant-propos

Le secteur informel occupe une place importante dans les économies des pays en développement, tant par son rôle dans la création de richesses et d'emplois que par son rôle de filet social. Il désigne cette partie du marché du travail qui accueille un grand nombre de personnes n'ayant pas accès au secteur formel, généralement engagées dans des activités indépendantes ou au sein de très petites unités de production. Ces unités se caractérisent par un capital limité, une main-d'œuvre souvent non qualifiée, un accès restreint aux marchés structurés et à la technologie, des revenus instables et des conditions de travail précaires. En outre, elles échappent le plus souvent aux statistiques officielles et à la législation sociale et fiscale, ce qui les place en marge des systèmes de protection et de régulation.

Apparue dans les années 1970, la notion de secteur informel a été progressivement conceptualisée par les institutions internationales, notamment le Bureau International du Travail (BIT). En 1993, lors de la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), le BIT a proposé une définition opérationnelle du secteur informel, adoptée par de nombreux pays. Celle-ci repose principalement sur le statut juridique de l'unité de production et l'absence de comptabilité conforme à la réglementation. Des indicateurs complémentaires sont également utilisés pour son identification : la taille réduite de l'unité (moins de cinq ou dix salariés), son non-enregistrement, ou encore le statut professionnel des personnes y travaillant (indépendants, travailleurs familiaux non rémunérés, etc.).

Le secteur informel fait partie intégrante de l'économie non observée, un concept plus large qui regroupe l'ensemble des activités économiques échappant à l'observation statistique conventionnelle. Conformément aux normes du Système de Comptabilité Nationale (SCN 2008), l'économie non observée comprend trois composantes principales : le secteur

informel constitué par des unités de production non constituées en sociétés, appartenant à des ménages, non enregistrées auprès des administrations fiscales ou statistiques, et produisant principalement pour le marché. Ces unités n'ont pas de comptabilité complète, fonctionnent souvent avec un effectif réduit, et ne sont pas soumises à des obligations légales complètes en matière de fiscalité, de travail ou de sécurité sociale; l'économie souterraine, qui englobe les activités volontairement dissimulées pour échapper aux obligations fiscales ou administratives; et l'économie illégale, qui couvre les activités interdites par la loi, telles que le trafic ou la contrebande. Parmi ces composantes, le secteur informel constitue la part la plus significative et la plus répandue, en particulier dans les contextes où l'accès au secteur formel demeure limité pour une grande partie de la population active. Ces constats soulignent l'importance de développer des instruments statistiques spécifiques, capables de mesurer avec précision l'ampleur, les dynamiques et les interactions de ce secteur avec le reste du système productif.

Conscient de ces enjeux, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), a mis en place dès 1999 un dispositif d'enquêtes statistiques nationales dédié au secteur informel. Cette première enquête a permis de fournir une base de données riche sur ce secteur. Trois autres enquêtes ont suivi, en 2006/2007, 2013/2014 et 2023/2024, pour tenir compte des évolutions économiques et sociales du pays, et pour répondre aux besoins croissants en information sur ce pan crucial de l'économie. Elles ont contribué à enrichir la connaissance sur le secteur informel, en documentant ses caractéristiques économiques (production, emploi, investissement), ses formes d'organisation, ses contraintes structurelles, ainsi que ses liens avec le secteur formel.

Ce dispositif d'enquêtes sur le secteur informel, vise principalement à mesurer le poids de ce secteur dans l'économie nationale. Il permet de mieux refléter la réalité du tissu productif, en particulier celui constitué d'unités non structurées. Il contribue également à améliorer la qualité et la couverture des statistiques économiques, en intégrant dans les analyses des segments traditionnellement exclus de l'observation statistique, tels que les petites unités informelles opérant en marge du cadre légal. Par ailleurs, les données produites servent d'appui essentiel à la formulation de politiques publiques mieux ciblées et plus efficaces, notamment dans les domaines de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté, de l'inclusion sociale et de la fiscalité.

Dans le cadre de ces enquêtes, l'identification des unités de production informelles (UPI) repose sur un critère central : l'absence de tenue d'une comptabilité complète, telle que définie par la législation comptable et fiscale nationale. Ce critère présente plusieurs atouts : il est conforme aux recommandations internationales, notamment celles du Bureau International du Travail (BIT) et du Système de Comptabilité Nationale (SCN), et facilite l'intégration des données dans les comptes économiques nationaux. De plus, il s'appuie sur des éléments objectifs, moins sensibles sur le plan déclaratif, en particulier lorsqu'il est utilisé dans les enquêtes auprès des ménages.

Ainsi, une unité de production informelle est définie comme toute entité économique, dont l'activité principale consiste à produire ou à vendre des biens ou services sans disposer d'un système comptable formel.

Ces unités exercent leur activité selon des formes diverses : Certaines opèrent à domicile, tandis que d'autres exercent sans local fixe, de manière ambulante, sur la voie publique ou chez les clients... D'autres encore disposent d'un local professionnel.

Pour repérer ces unités, une méthodologie en deux phases a été mise en place. La première phase consiste à les identifier à travers l'enquête nationale sur l'emploi, en ciblant les actifs occupés exerçant à leur propre compte, en tant qu'indépendants, employeurs ou salariés-gérants. La seconde phase est une enquête directe auprès des UPI recensées, permettant de collecter des informations détaillées sur leur activité : production, chiffre d'affaires, emploi, intrants, investissements, revenus, équipements, etc.

Cette approche s'inspire du dispositif « 1-2-3 », développé par le centre de recherche en économie du développement DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation) en partenariat avec plusieurs institutions internationales. Elle a l'avantage de contourner l'absence de base de sondage exhaustive, qui constitue un obstacle majeur à l'observation directe du secteur informel. En outre, elle permet de saisir la diversité des formes que prend l'informalité, qu'il s'agisse d'unités fixes ou mobiles, en milieu urbain ou rural, individuelles ou familiales. Cette approche méthodologique permet ainsi de mesurer et d'intégrer le secteur informel dans les analyses économiques nationales.

L'enquête 2023/24 couvre l'ensemble du territoire national, en milieu urbain et rural, et prend en compte toutes les formes d'unités informelles : celles installées dans un local fixe, celles exerçant à domicile et celles en situation mobile ou sans local. Toutefois, elle exclut certaines catégories, notamment les unités agricoles, la production pour usage propre, et le personnel domestique employé par les ménages à titre privé. Elle a couvert, un échantillon de 12391 unités de production sur l'ensemble du territoire national et sur une période de 12 mois pour tenir compte de la saisonnalité de leurs activités.

I.

Evolution, caractéristiques et conditions d'activités dans le secteur informel



1. Evolution du secteur informel

1.1 Evolution globale de l'effectif des unités de production informelles au niveau national : une croissance en nette reprise depuis 2014

Sur la période de l'enquête (mars 2023–avril 2024), le nombre d'unités de production informelles (UPI) est estimé à 2,028 millions d'unités contre 1,675 millions en 2014, soit une augmentation nette de plus de 353 000 unités en près de dix ans et une création nette annuelle moyenne de 36 000 nouvelles unités. Cette augmentation du nombre d'UPI est nettement plus marquée que celle enregistrée pendant la période 2007-2014. En effet,

après une augmentation notable du nombre d'UPI entre 1999 et 2007, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9%, suivi d'un ralentissement entre 2007 et 2014, où le taux d'accroissement annuel moyen a été de 1,21%, une nette reprise dans la création d'unités de production informelles a été enregistrée entre 2014 et 2023, où le taux d'accroissement annuel moyen est passé à 1,96%.

Tableau 1.1

Evolution de l'effectif des unités de production informelles entre 1999 et 2023

Année	1999	2007	2014	2023
Effectif des unités de production informelles	1 233 240	1 550 274	1 675 997	2 028 729
Taux d'accroissement annuel moyen	-	2,90%	1,21%	1,96%

Source : HCP, ENSI 1999, ENSI 2007, ENSI 2014, ENSI 2023

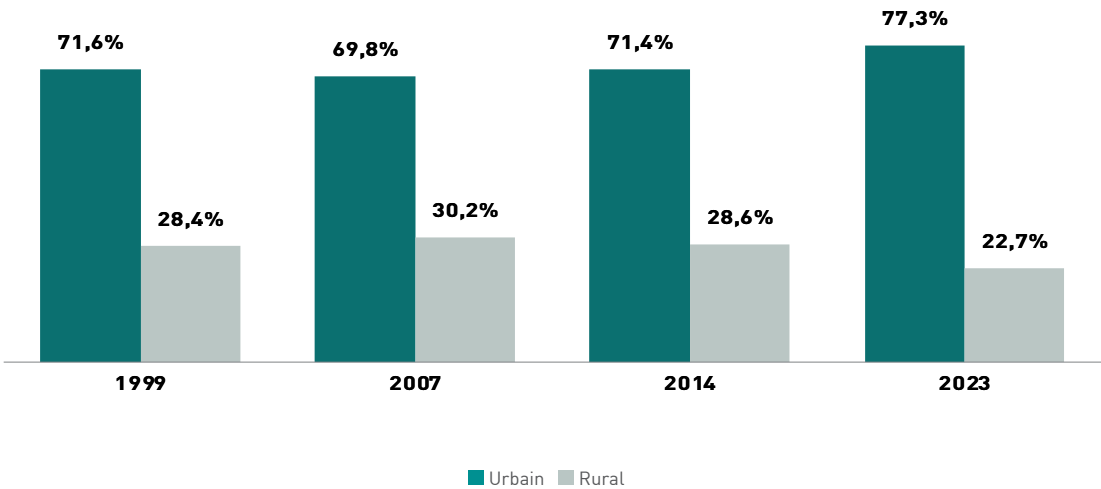
1.2 Evolution de l'effectif des unités de production informelles par milieu : Le secteur informel garde sa prédominance urbaine

La grande majorité des unités de production informelles se situe dans le milieu urbain,

représentant 77,3% en 2023 contre 71,4% en 2014 soit une progression de 5,9 points.

Graphique 1.1

Evolution de la structure des unités de production informelles par milieu de résidence entre 1999 et 2023



Source : HCP, ENSI 1999, ENSI 2007, ENSI 2014, ENSI 2023

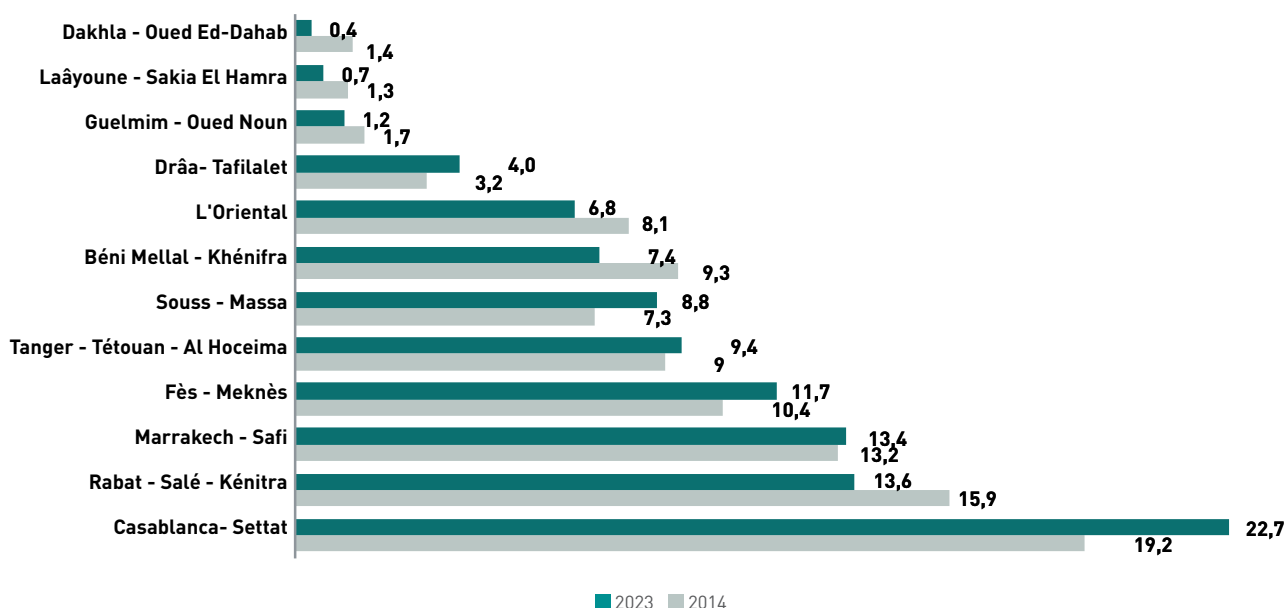
1.3 Evolution de l'effectif des unités de production informelles par région : Casablanca-Settat confirme sa position dominante dans le secteur informel

Plus d'une UPI sur cinq est localisée dans la région de «Casablanca-Settat» qui concentre à elle seule 22,7% des unités informelles au

Maroc. Cette région compte avec «Rabat-Salé-Kénitra» (13,6%) et «Marrakech-Safi» (13,4%) presque la moitié des unités informelles.

Graphique1.2

Evolution (en %) de la structure des unités de production informelles par région entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

La région de Casablanca-Settat regroupe 22,7% des UPI, contre 19,2% en 2014. Elle enregistre ainsi la plus forte concentration régionale du secteur informel. Des hausses notables sont également observées dans les régions de Fès-Meknès et Souss-Massa dont les parts en termes d'unités informelles, ont passé respectivement de 10,4% à 11,7% et de 7,3% à 8,8%.

À l'inverse, les régions de Rabat-Salé-Kénitra, l'Oriental et Béni Mellal-Khénifra voient leur poids reculer, respectivement de 15,9% à 13,6%, de 8,1% à 6,8% et de 9,3% à 7,4%.

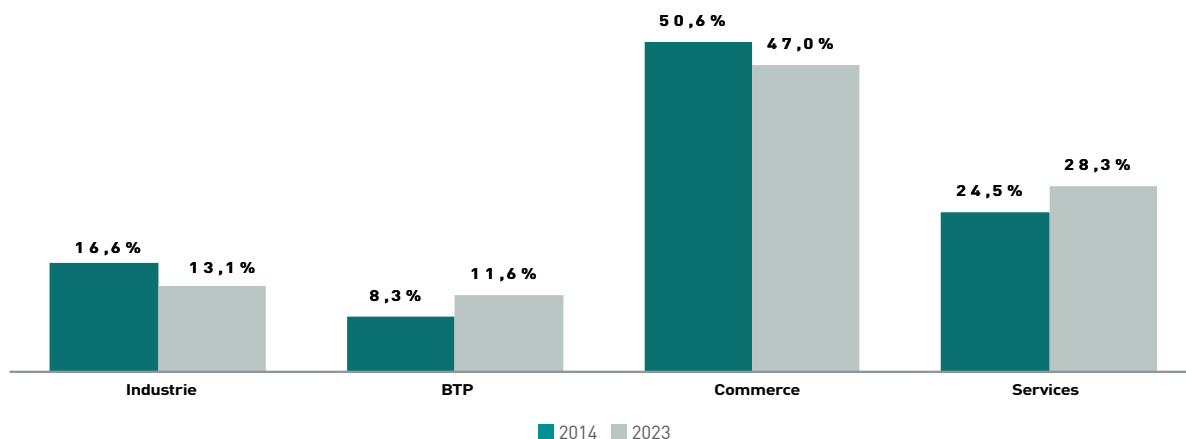
1.4 Evolution de l'effectif des unités de production informelles par secteur d'activité : Le commerce perd de son attraction au profit d'autres secteurs

Avec une part de 47% en 2023, le secteur du commerce demeure le principal domaine d'activité des unités de production informelle (UPI), bien que son poids relatif ait légèrement fléchi par rapport à 2014. En effet, la part de ce secteur a enregistré une baisse de 3,6 points sur près d'une décennie. À l'inverse, cette période a été marquée par une

progression notable du poids des secteurs des services et du bâtiment et travaux publics (BTP). La proportion des UPI opérant dans les services est ainsi passée de 24,5% à 28,3%, tandis que celle des unités actives dans le BTP a connu une hausse significative, passant de 8,3% à 11,6%.

Graphique1.3

Evolution de la structure sectorielle des unités de production informelles entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

L'analyse de la répartition des unités de production informelle (UPI) par branche d'activité au sein des grands secteurs révèle des spécificités marquées. Dans l'industrie, bien que la branche du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure conserve un poids notable avec 30,2% des unités, sa prépondérance s'est atténuée par rapport à 2014, où elle représentait presque 40%. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation du poids relatif des autres industries manufacturières (essentiellement les branches «Fabrication de produits métalliques», «Travail du bois», «Fabrication de meubles») qui concentrent désormais 46,3% des UPI industrielles contre 42,8%.

Le secteur du BTP demeure dominé par la branche des travaux de finition, dont la part atteint 52,5%, en nette progression par rapport à 2014 (45%).

Dans le commerce, la branche du commerce de détail hors magasin continue d'occuper une

place centrale, représentant 45,4% des unités du secteur, soit une légère progression par rapport à 2014 (43%). Le commerce de détail en magasin connaît également une dynamique positive, passant de 28,4% à 29,1%. En revanche, la branche du commerce de gros et des intermédiaires de commerce enregistre une contraction significative, ramenant sa part de 7,9% à seulement 4,7%. Quant aux autres commerces de détail, leur poids a diminué de 13,4% à 12,9%.

S'agissant des services, le transport constitue la branche dominante, regroupant 40,1% des UPI du secteur (contre 38,5% en 2014). Il est suivi par les services personnels, qui connaissent une progression notable, avec 24,8% des unités, contre 18,7% en 2014 et la restauration qui regroupent 13,9% des UPI du secteur, en diminution par rapport à 2014 (16,5%).

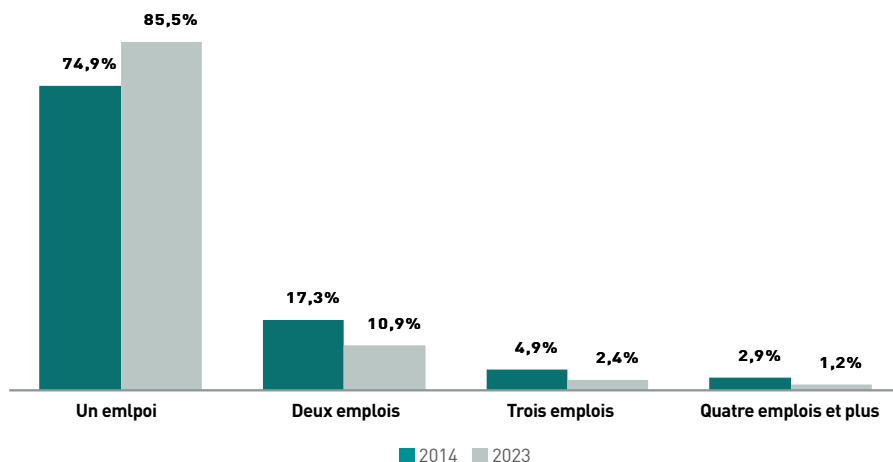
1.5 Evolution de la taille des unités de production informelles : Prédominance des micro-unités

Entre 2014 et 2023, le secteur informel a connu une nette augmentation des unités de production de petite taille. La proportion d'unités ne comptant qu'un seul emploi est passée de 74,9% à 85,5%, traduisant une progression de plus de 10 points. Parallèlement, les unités avec deux emplois ont reculé de 17,3% à 10,9%, tandis

que celles comptant trois emplois ont diminué de 4,9% à 2,4%, et celles de quatre emplois ou plus, de 2,9% à 1,2%. Cette tendance à la diminution des unités de plus grande taille s'est traduite par une baisse significative de la taille moyenne des unités informelles, qui est passée de 1,39 à 1,2 personne entre 2014 et 2023.

Graphique 1.4

Evolution de la structure des unités de production informelles selon la taille en termes d'emploi entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

2. Conditions de l'exercice de l'activité :

2.1. Disposition de local

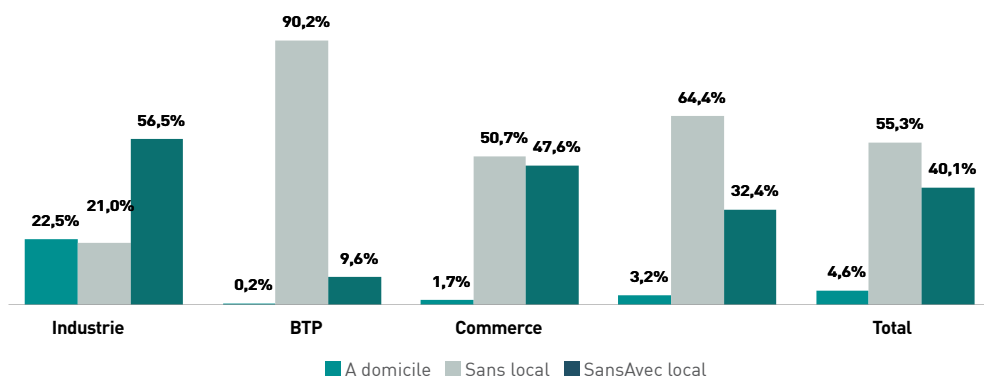
Plus de la moitié des unités de production informelles fonctionnent sans local professionnel fixe (55,3%) et 4,6% exercent leur activité à domicile. Cette répartition varie fortement selon les secteurs. Le BTP se distingue nettement avec une concentration très élevée d'unités sans local (90,2%), ce qui s'explique par la nature de ses activités et qui sont exercées le plus souvent directement chez le client. Le secteur des services, dont plus de 40% d'UPI exercent une activité de transport, arrive en deuxième position avec 64,4% d'unités sans local professionnel. À l'inverse, l'industrie regroupe la part la plus importante d'unités disposant d'un local

professionnel (56,5%), et présente aussi une proportion notable d'activités menées à domicile (22,5%). Dans le secteur du commerce, les situations sont plus équilibrées : près de la moitié des unités (47,6%) disposent d'un local, tandis que 50,7% fonctionnent sans local fixe.

Entre 2014 et 2023, une légère baisse de la part d'unités localisées est observée dans plusieurs secteurs, notamment dans les services (de 38,9% à 32,4%) et le BTP (de 12% à 9,6%). Le commerce fait exception avec une progression de 0,4 point dans les implantations en local, illustrant une dynamique particulière dans ce secteur.

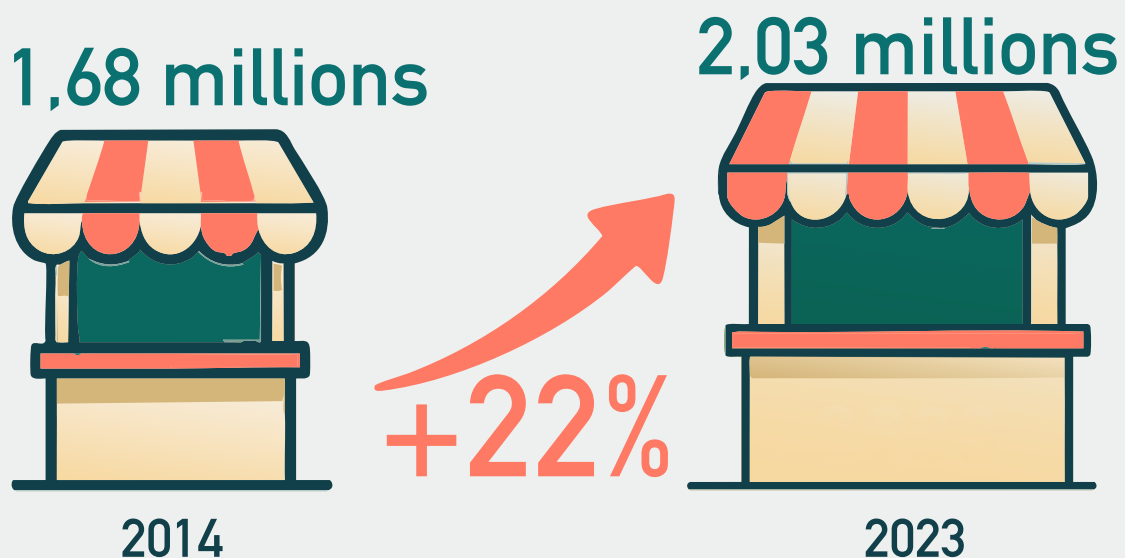
Graphique 1.5:

Structure des unités de production informelles selon le type de local et le secteur d'activité



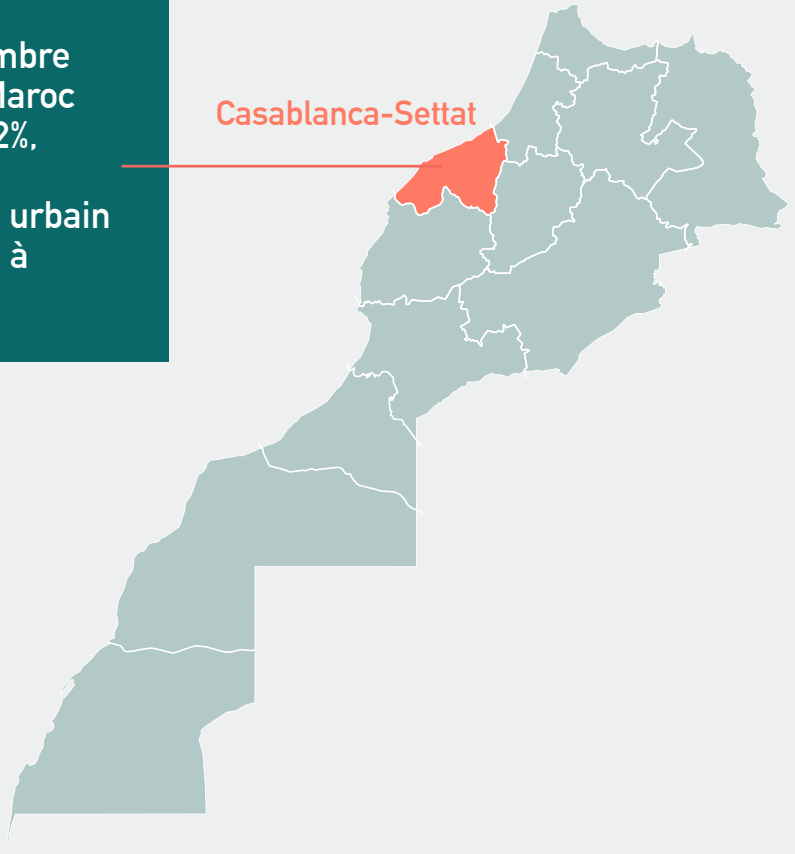
Source : HCP ENSI 2023

Evolution des unités de production informelles (2014 - 2023)



Entre 2014 et 2023, le nombre d'unités informelles au Maroc a augmenté de plus de 22%, atteignant 2,03 millions, principalement en milieu urbain et fortement concentrées à Casablanca-Settat.

Casablanca-Settat



Parmi les unités de production informelles disposant d'un local professionnel, l'accès aux services de base demeure contrasté, si le raccordement à l'électricité est quasi généralisé (94,2%), l'approvisionnement en eau (46,1%) et l'accès au réseau d'égouts (42,9%) restent limités. Côté équipements, seul le téléphone portable est significativement utilisé (49,1%). Les autres outils numériques, comme les ordinateurs (1,8% pour les portables, 1,5% pour les fixes), les téléphones fixes (1,1%) ou les tablettes (0,1%), sont très peu présents. Par ailleurs, l'accès à Internet concerne 41,1% des unités.

Le secteur des services présente les taux les plus élevés de raccordement à l'eau (67,9%) et au réseau d'égouts (59,7%), ainsi qu'un meilleur accès à Internet (45,3%) et aux équipements informatiques. Le BTP affiche un usage important du téléphone portable (65%), tandis que le commerce reste globalement en retrait sur l'ensemble des indicateurs : seules 36,7% des unités sont raccordées à l'eau et 35,6% au réseau d'égouts, tandis que la disponibilité en Internet n'atteint que 37,8%. Le secteur de l'industrie se situe dans la moyenne, avec un bon niveau d'accès à l'électricité (94,7%) et une présence modérée des autres services (47% pour l'eau, 44,3% pour l'égout).

La taille des UPI constitue un facteur déterminant dans l'accès aux services de base. Les unités de grande taille (quatre emplois et plus) sont bien mieux dotées : 83,3% sont raccordées à l'eau, 80,1% au réseau d'égouts, et 60,3% disposent d'un accès à Internet. Elles présentent également les taux les plus élevés d'équipement technologique, avec 6,2% de PC portables, 4,8% de PC fixes, et 11,2% de téléphones fixes. En revanche, les UPI à un seul emploi accusent un retard marqué : seuls 40,6% sont raccordées à l'eau, 37,8% au réseau d'égouts, et 38,7% ont accès à Internet, avec un taux d'équipement numérique très faible.

2.2. Raison du non disposition d'un local professionnel

Les contraintes budgétaires sont la principale cause qui empêche 42,9% des chefs d'UPI sans local professionnel de s'en procurer un. Cette proportion s'élève à 70,1% dans le secteur du commerce, contre seulement 15,5% parmi les UPI non localisées relevant du secteur des services. L'absence de nécessité d'un local fixe est une

deuxième raison pour ne pas en disposer. En effet, 42,5% des chefs d'UPI non localisées ont déclaré ne pas avoir besoin de local pour exercer leur activité. Ce choix est étroitement lié à la nature de l'activité exercée : 74% des UPI du secteur des services, majoritairement actives dans le transport, considèrent qu'un local n'est pas nécessaire. Une tendance similaire est observée dans le secteur du BTP, où 67,1% des chefs d'UPI expliquent l'absence de local par le caractère mobile de leur activité, généralement exercée directement chez le client.

2.3. Enregistrement administratif

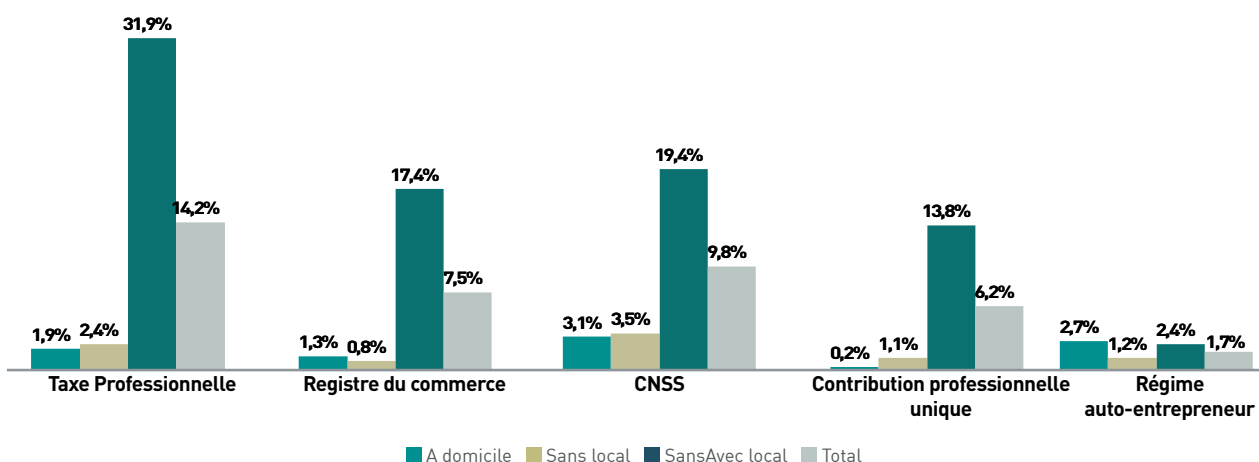
L'une des principales caractéristiques du secteur informel est le faible taux d'enregistrement administratif. En 2023, seulement 14,2% des unités de production informelles sont assujetties à la taxe professionnelle, en recul⁵ par rapport à 2014 (18,1%). De même, 7,5% sont inscrites au registre du commerce, contre 11,7% en 2014, et 6,2% relèvent du régime de la contribution professionnelle unique. En revanche, l'affiliation à la CNSS affiche une progression notable, atteignant 9,8%, soit une hausse de 8,2 points par rapport à 2014. Enfin, l'enregistrement au régime de l'auto-entrepreneur reste marginal, ne concernant que 1,7% des UPI. Ces données confirment la persistance d'une faible intégration du secteur informel dans les dispositifs institutionnels, malgré quelques avancées ponctuelles en matière de protection sociale.

Toutefois, ces proportions varient fortement selon le type de local utilisé. Les UPI disposant d'un local professionnel affichent des niveaux d'enregistrement nettement plus élevés que celles exerçant à domicile ou sans local : 31,9% des UPI avec local sont enregistrées à la taxe professionnelle contre seulement 1,9% à domicile et 2,4% sans local. De même, 17,4% des UPI avec local sont inscrites au registre du commerce, comparativement à 1,3% et 0,8% pour les autres catégories. Cette tendance est confirmée pour l'ensemble des formes d'enregistrement analysées, traduisant une relation étroite entre l'enregistrement administratif et la possession d'un local, qui semble constituer un facteur facilitateur, voire déclencheur, du processus de régularisation.

⁵ Cette diminution peut être expliquée par l'instauration du régime de la contribution professionnelle unique qui englobe la taxe professionnelle

Graphique 1.6

Taux d'enregistrement administratif des UPI selon le type de local



Source : HCP ENSI 2023

L'analyse par secteur d'activité met en évidence des disparités notables en matière de d'enregistrement administratif des UPI. Le commerce et l'industrie affichent les niveaux d'enregistrement les plus élevés, notamment en ce qui concerne la taxe professionnelle, avec respectivement 16,4% et 15,7%, suivis des services (13,7%), tandis que le secteur du BTP enregistre un taux particulièrement bas (4,8%). Une tendance similaire est observée pour l'inscription au registre du commerce, où le commerce (9,3%)

et l'industrie (7,8%) devancent les services (6,3%) et le BTP (2,3%). L'affiliation à la CNSS reste relativement homogène entre les secteurs (entre 5,9% dans le BTP et 11,6% dans l'industrie). L'enregistrement à la contribution professionnelle unique suit la même dynamique (entre 1,8% dans le BTP et 7,4% dans le commerce), tandis que le recours au régime de l'auto-entrepreneur demeure marginal dans l'ensemble des secteurs, ne dépassant pas 2,4%.

1.5 Démographie des UPI

Entre 2014 et 2023, l'âge moyen des unités de production informelles a connu une augmentation notable, passant de 13,5 à 15,1 ans. Cette tendance s'observe à travers l'ensemble des secteurs d'activité, bien que de manière différenciée. Le secteur du BTP enregistre l'évolution la plus marquée, avec un âge moyen passant de 16,4 à 19,0 ans, suivi de l'industrie, dont l'âge moyen passe de 14 à 16,9 ans. Les secteurs du commerce et des services affichent une augmentation plus modérée, respectivement de 13,4 à 14,6 ans et de 12,4 à 13,9 ans. L'analyse selon le type de local révèle également des dynamiques contrastées :

les UPI sans local voient leur âge moyen progresser de manière significative (de 14,1 à 15,4 ans), tandis que celles avec local enregistrent une hausse plus marquée (de 12,7 à 14,9 ans), traduisant une certaine stabilisation. En revanche, les UPI à domicile affichent une légère baisse (de 14,4 à 14,2 ans).

Presque 25% des UPI ont moins de 5 ans d'existence, un peu moins de 17% ont entre 5 et 10 ans et plus de 58% ont une durée d'existence qui dépasse 10 ans.

1.5 Disparités de genre dans l'autonomie décisionnelle et la conciliation vie professionnelle et vie familiale au sein des UPI

L'analyse des résultats relatifs à l'autonomie dans la gestion des activités et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle met en évidence des disparités de genre significatives au sein des unités de production informelle. Globalement, tant les hommes que les femmes bénéficient d'une large autonomie dans la gestion de leur activité, notamment en ce qui concerne les horaires de travail (94,5% des hommes et 92,4% des femmes déclarent une liberté totale), la nature des biens ou services produits, ainsi que la gestion quotidienne. Toutefois, des écarts apparaissent en matière de gestion des revenus, où les hommes (96,4%) jouissent d'une autonomie légèrement supérieure à celle des femmes (94,7%). Ces différences sont encore plus marquées dans les

modalités de prise de décision : près de la moitié des femmes (43,4%) partagent les décisions avec leur conjoint, contre 31,3% des hommes, et une proportion significative d'hommes (19%) déclare prendre des décisions avec un associé, contre seulement 10,2% des femmes. Par ailleurs, la conciliation entre les obligations professionnelles et les responsabilités familiales demeure plus difficile pour les femmes : 30% d'entre elles déclarent éprouver des difficultés à gérer les deux sphères, contre seulement 8,1% des hommes. Cette situation souligne les contraintes spécifiques pesant sur les femmes dans le secteur informel, où l'articulation entre travail et vie familiale constitue un enjeu majeur pour leur autonomie et leur épanouissement professionnel.

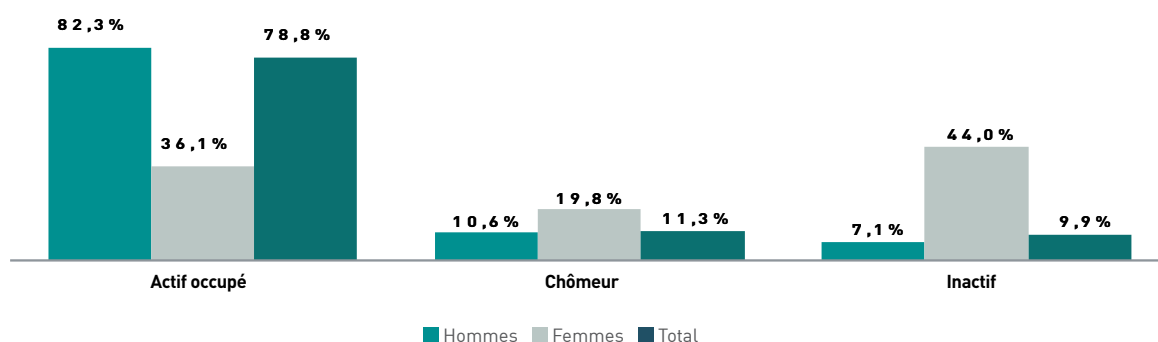
3. Conditions de création des UPI

L'analyse du type d'activité des chefs d'UPI avant la création de leur unité met en évidence de fortes disparités de genre. Si 78,8% des chefs d'UPI étaient auparavant des actifs occupés, cette part atteint 82,3% chez les hommes contre seulement 36,1% chez les femmes. À l'inverse, 44% des femmes étaient inactives avant la création de leur UPI, contre seulement 7,1% des hommes,

indiquant que l'informel constitue pour de nombreuses femmes un premier accès au marché du travail. De plus, la part de femmes issues du chômage (19,8%) dépasse nettement celle des hommes (10,6%), traduisant un recours plus fréquent des femmes à l'auto-emploi informel comme alternative à l'exclusion professionnelle.

Graphique 1.7

Type d'activité des chefs d'UPI avant la création de leur unité



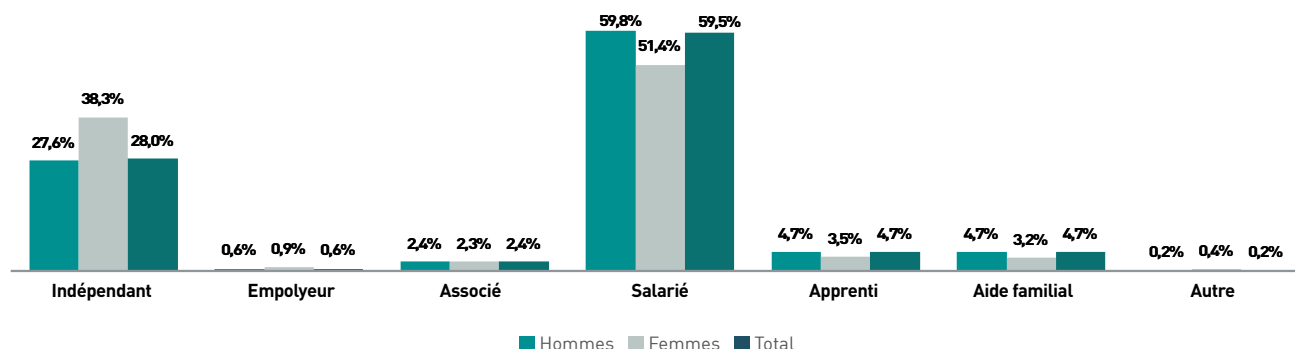
Source : HCP ENSI 2023

La répartition du statut professionnel des chefs d'UPI avant la création de leur unité montre des différences notables selon le genre. Globalement, la majorité des chefs d'UPI étaient salariés (59,5%), suivis des indépendants (28%). Toutefois, les femmes étaient plus nombreuses à avoir exercé

en tant qu'indépendantes (38,3% contre 27,6% pour les hommes). En revanche, les hommes étaient plus souvent salariés (59,8% contre 51,4% des femmes). Les autres statuts (employeur, associé, apprenti, aide familial) restent marginaux pour les deux sexes, avec de légères variations.

Graphique 1.8

Statut professionnel des chefs d'UPI avant la création de leur unité



Source : HCP ENSI 2023

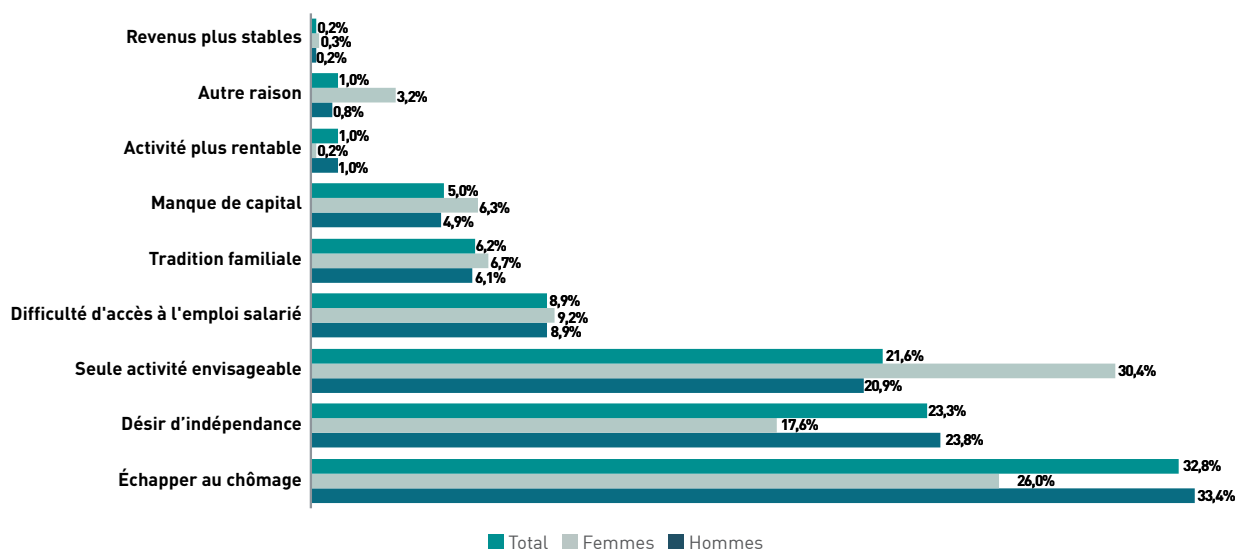
Le secteur informel se caractérise par une dynamique entrepreneuriale à prédominance individuelle ou familiale. En effet, une large majorité des unités de production informelles (91,1%) ont été créées par la personne qui en assure actuellement la direction. Les initiatives collectives demeurent marginales : seules 2,1% des UPI résultent d'une association entre le chef d'UPI et des membres de sa famille, et 1,5% avec des personnes sans lien familial. Par ailleurs, 3,3% des unités ont été mises en place à l'initiative d'un membre de la famille autre que le dirigeant actuel, contre 2% à l'initiative d'une personne sans lien familial. Ces chiffres confirment le caractère essentiellement individuel ou familial de la création d'activités dans le secteur informel.

L'analyse des motivations ayant conduit les chefs d'unités de production informelles à s'engager

dans le secteur informel met en évidence deux profils distincts. Le premier, majoritaire, regroupe 68,3% des chefs d'UPI ayant intégré ce secteur par contrainte ou nécessité. Cette catégorie inclut ceux qui ont cherché à échapper au chômage (32,8%), ceux pour qui c'était la seule activité envisageable (21,6%), ceux n'ayant pas trouvé d'emploi salarié (8,9%), ainsi que ceux limités par un manque de capital (5%). À l'inverse, une seconde composante représentant 31,7% des UPI s'est tournée vers l'informel par choix. Ces chefs d'unité ont invoqué des motivations telles que le désir d'indépendance (23,3%), la poursuite d'une tradition familiale (6,2%), la recherche d'un meilleur revenu (1%), ou encore une perception de stabilité relative de leur activité (0,2%).

Graphique 1.9

Raisons de création ou de direction de l'UPI



Source : HCP ENSI 2023

— 4. Conditions de financement de l'activité informelle

4.1 Faible taux de bancarisation des UPI

L'enquête met en évidence un faible niveau de bancarisation chez les chefs d'unités de production informelles, reflétant une gestion financière majoritairement informelle. Seuls 35,4% des chefs d'UPI disposent d'un compte bancaire personnel, avec une proportion nettement plus élevée chez les employeurs (63,4%) que chez les indépendants (33,6%). S'agissant des comptes spécifiquement dédiés à l'unité de production, leur usage demeure marginal (2,1%), bien que plus fréquent parmi les employeurs (9%) que chez les indépendants (1,6%). Parmi les détenteurs de comptes personnels, 18,6%

les utilisent à la fois à des fins personnelles et professionnelles, avec une plus grande tendance à cet usage mixte chez les employeurs (27,1%) comparés aux indépendants (17,5%), tandis que la majorité (81,4%) réserve leur compte à un usage exclusivement personnel. En ce qui concerne les modalités d'utilisation des comptes bancaires liés à l'activité, ceux-ci servent principalement à l'épargne (38,8%), au paiement des fournisseurs (25,7%) et à la couverture des charges liées au local (21,6%), révélant des pratiques financières centrées sur la gestion courante et la prévoyance.

4.2 Principale source de financement de la création de l'UPI

Les résultats de l'enquête confirment que l'autofinancement ou l'épargne personnelle constitue la principale source de création des unités de production informelles, mobilisée par 72,2% des chefs d'UPI. Le recours aux institutions de financement formel demeure très limité, avec seulement 0,8% ayant sollicité un crédit bancaire et 1,2% un microcrédit. L'emprunt informel,

personnelles ou familiales, et une intégration très faible aux circuits financiers classiques. Par ailleurs, une lecture genrée des résultats indique que les femmes recourent relativement moins à l'autofinancement et davantage à des formes alternatives comme l'héritage, les aides ou les dons, traduisant une moindre autonomie financière au moment de la création de leur unité.

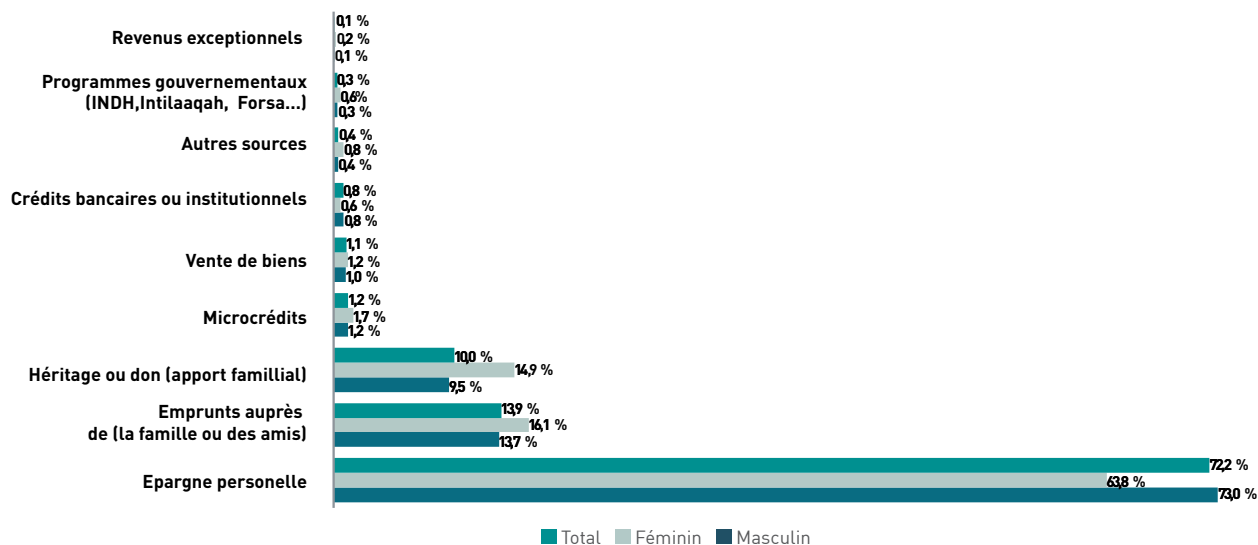
principalement auprès de la famille et des amis, représente 13,9%, tandis que 10% des UPI ont été créées grâce à un héritage ou aux dons familiaux. Les autres formes de financement (aides publiques, dons, ou vente de biens personnels) restent marginales, ne dépassant pas 1% chacune. Cette structure de financement révèle une forte dépendance à l'égard des ressources

Il convient de souligner que plus de 11% des unités de production informelles ne sont pas concernées par les modalités de financement, en raison de la nature de leur activité, laquelle ne requiert aucun capital initial pour le démarrage.

Le financement des unités informelles repose quasi exclusivement sur l'autofinancement pour la création et la gestion courante, avec une faible bancarisation

Graphique 1.10

Sources de création des UPI



Source : HCP ENSI 2023

4.2. Financement des besoins courants de trésorerie

L'analyse des mécanismes de couverture des besoins courants de trésorerie montre que la très grande majorité des chefs d'unités de production informelles (91%) s'appuient principalement sur leurs fonds propres pour assurer le fonctionnement quotidien de leur activité. Le recours à des formes de financement externes demeure

extrêmement limité : seuls 0,3% sollicitent un crédit bancaire ou institutionnel, 0,5% ont recours au microcrédit, et 2,7% obtiennent des crédits auprès de leurs fournisseurs. L'emprunt informel auprès de la famille ou des amis est mobilisé par 5,1% des chefs d'UPI, tandis que les autres formes de financement sont marginales (0,4%).

4.3. Le recours au crédit bancaire

L'accès au crédit bancaire demeure extrêmement limité parmi les chefs d'unités de production informelles (UPI), 97,9% déclarent ne jamais y avoir eu recours pour financer leur activité. Les raisons avancées par les chefs d'UPI pour justifier le non-recours au crédit bancaire relèvent, en grande partie, d'un choix délibéré de ne pas s'endetter (56,6%) et de l'absence de besoin de

crédit pour l'exercice de l'activité (11%). D'autres facteurs relèvent d'obstacles structurels tels que l'absence de garanties exigées (20%), le statut juridique inadéquat de l'unité (2,6%). S'ajoutent à cela le coût jugé prohibitif des crédits (5,4%) et la complexité des procédures administratives (3,3%).

4.4. Le recours aux microcrédits

L'enquête révèle que seuls 3,9% des chefs d'unités de production informelles (UPI) ont eu recours à des institutions de microcrédit pour financer leur activité. Parmi ces derniers, 80,5% ont effectivement bénéficié du crédit sollicité. Les microcrédits accordés aux chefs d'UPI ont été

majoritairement utilisés pour l'achat de matières premières (44,1%), l'entretien des équipements (21,5%) et l'amélioration des locaux (17%). Moins fréquemment, ils ont servi au paiement des salariés (9,7%) et au remboursement de dettes (7,8%).

II.

Caractéristiques des ménages propriétaires des unités de production informelles

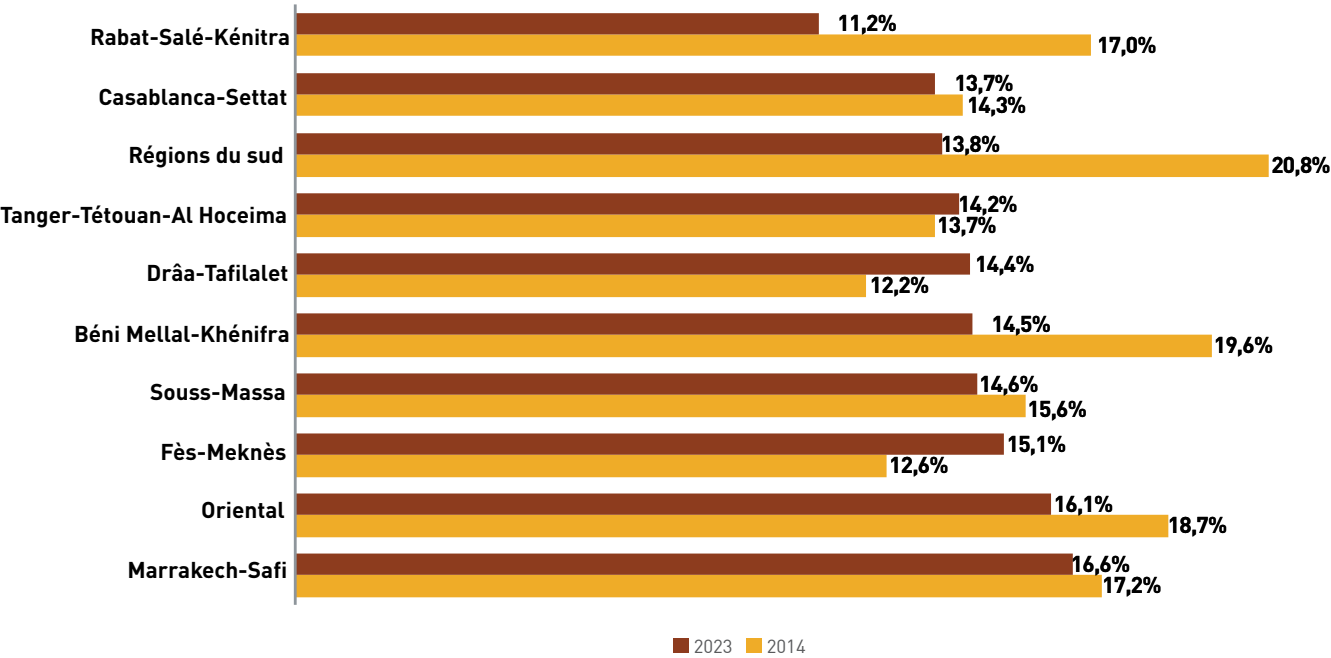
Ce chapitre vise à analyser le profil sociodémographique des ménages vivant des revenus issus de l'emploi indépendant dans le secteur informel. Entre 2014 et 2023, la proportion de ces ménages est passée de 15,5% à 14,3%, traduisant un léger recul de la part des ménages dépendant de l'informel. Cette tendance à la baisse concerne aussi bien le milieu urbain que le milieu rural : dans le milieu urbain, la part est passée de 17,2% à 15,6%, tandis qu'en milieu rural, elle a diminué de 12,8% à 11%.

L'examen des données par région met en évidence des écarts significatifs dans la proportion de

ménages propriétaires d'unités de production informelles (UPI), révélant des dynamiques économiques territoriales distinctes. Ainsi, les régions de Marrakech-Safi (16,6%) et l'Oriental (16,1%) et de Fès-Meknès (15,1%) se distinguent comme les régions où la prévalence des UPI est la plus élevée, dépassant significativement la moyenne nationale. Par contre, les régions de Rabat-Salé-Kénitra (11,2%), Casablanca-Settat (13,7%) et les régions du Sud (13,8%) présentent des taux plus faibles nettement inférieurs aux autres régions et à la moyenne nationale.

Graphique 2.1

Evolution de la proportion des ménages ayant une UPI selon les régions entre 2014 et 2023



2023 Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

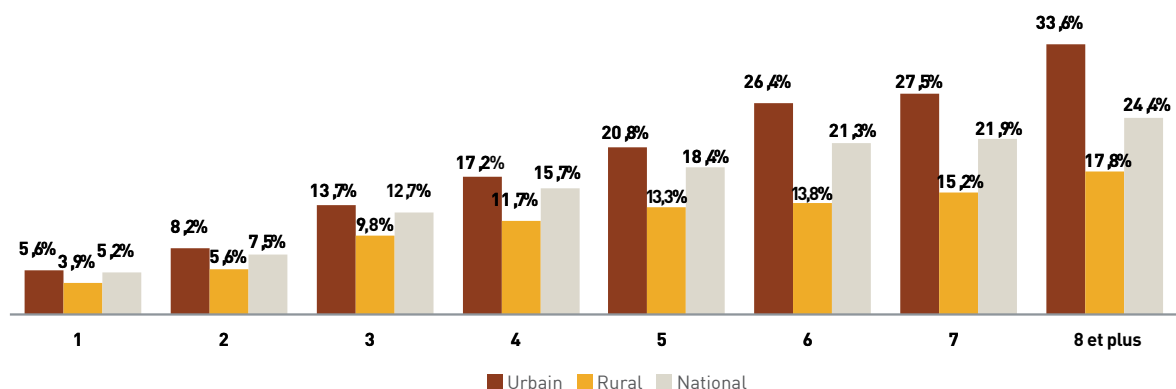
1. Caractéristiques démographiques des ménages propriétaires des unités de production informelles

La proportion de ménages possédant des unités de production informelles présente une variation significative en fonction de la taille du ménage. À l'échelle nationale, il passe de 5,2% pour les ménages d'une seule personne à 24,4% pour ceux composés de huit personnes ou plus.

Cette tendance est observable tant en milieu urbain qu'en milieu rural, avec des proportions allant de 5,6% pour les ménages d'une personne à 33,6% pour ceux de huit personnes et plus, et de 3,9% à 17,8% en milieu rural.

Graphique 2.2

Répartition de la proportion des ménages ayant une UPI selon la taille du ménage et le milieu de résidence



Source : HCP, ENSI 2023

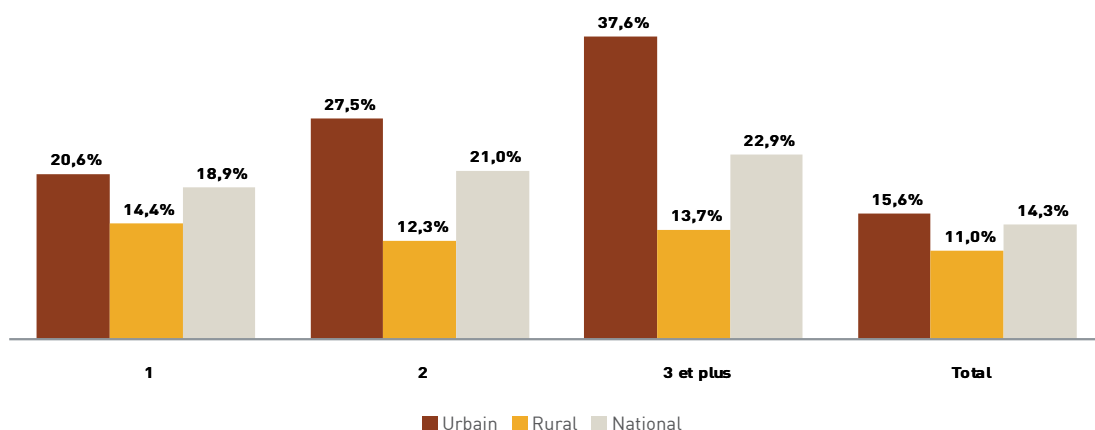
Le taux de possession d'une UPI varie également en fonction du nombre d'actifs occupés au sein du ménage. À l'échelle nationale, ce taux est de 18,9% pour les ménages comptant un seul actif occupé, et atteint 22,9% lorsque le ménage en compte trois ou plus.

Cette dynamique est particulièrement prononcée en milieu urbain, où la part des ménages possédant une UPI passe de 20,6% pour un actif à 37,6% pour trois actifs ou plus. En revanche, en milieu rural, les proportions restent relativement stables voire décroissantes, allant de 14,4% à 13,7% malgré l'augmentation du nombre d'actifs.

Ces écarts suggèrent que l'environnement urbain favorise davantage l'implication des actifs dans des activités informelles, notamment dans des secteurs comme le commerce, les services. À l'inverse, en milieu rural, le secteur informel semble moins influencé par le nombre d'actifs, possiblement en raison d'un poids plus important de l'agriculture ou d'un accès limité aux opportunités économiques informelles hors agriculture.

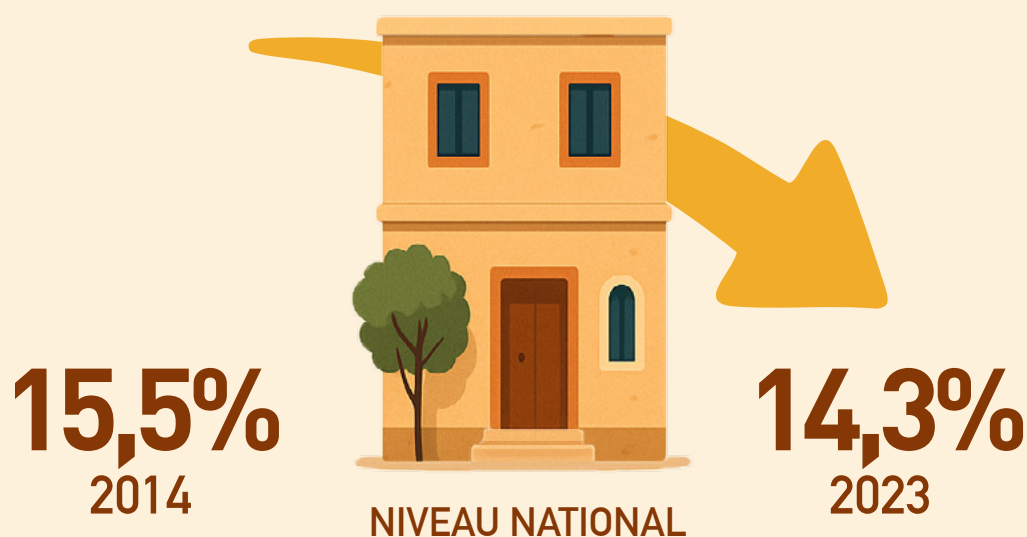
Graphique 2.3

Répartition de la proportion des ménages ayant une UPI selon le nombre d'actifs occupés dans le ménage et le milieu de résidence

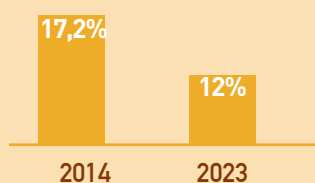


Source : HCP, ENSI 2023

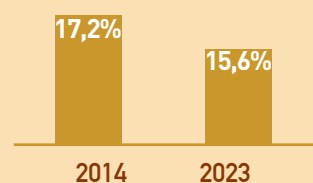
Proportion des ménages propriétaires d'unités de production informelles



MILIEU RURAL



MILIEU URBAIN



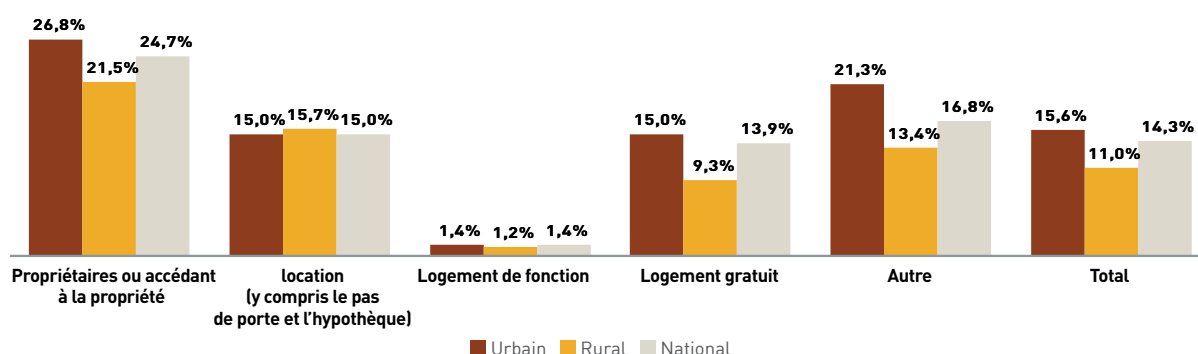
Entre 2014 et 2023, la part des ménages propriétaire des unités de production informelles est passée de 15,5% à 14,3%, marquant un léger recul aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

2. Statut de propriété du logement des ménages propriétaires des unités de production informelles

Le taux de possession d'une unité de production informelle (UPI) varie également selon le statut d'occupation du logement. La proportion des ménages disposant d'une unité de production informelle (UPI) s'élève à 24,7% parmi les ménages propriétaires ou accédant à la propriété. Cette proportion atteint 26,8% en milieu urbain

contre 21,5% en milieu rural. Les ménages locataires (la location ici comprend également la location ayant le pas de porte et l'hypothèque), constituent 15% de l'ensemble, une proportion relativement stable entre les deux milieux (15,0% en urbain contre 15,7% en rural).

Graphique 2.4 Répartition de la proportion des ménages ayant une UPI selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence



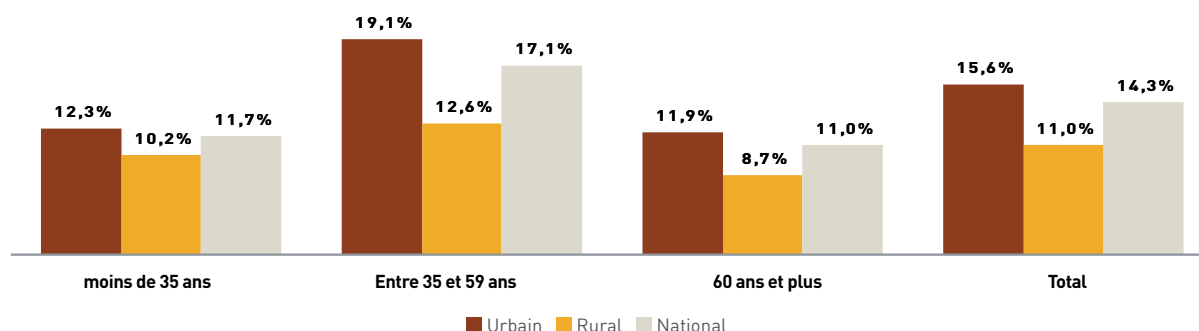
Source : HCP, ENSI 2023

3. Démographie des chefs de ménages propriétaires des unités de production informelles

La possession d'unités de production informelles (UPI) varie de manière significative selon le sexe du chef de ménage. Au niveau national, les ménages dirigés par des hommes ont un taux de possession d'UPI de 16,1%, contre seulement 5,4% pour ceux dirigés par des femmes. Cette disparité est également observable dans les deux milieux de résidence. Dans le milieu urbain, 18% des ménage dirigés par un homme possèdent une UPI, contre seulement 6,1% pour ceux dirigés par des femmes. L'écart est encore plus marqué en milieu rural, 12% contre 2,7% respectivement.

L'âge du chef de ménage apparaît également comme un facteur déterminant dans la détention d'unités de production informelles. À l'échelle nationale, les chefs de ménage âgés de 35 à 59 ans affichent le taux de possession le plus élevé, avec 17,1% (19,1% en milieu urbain contre 12,6% en milieu rural). Les chefs de ménage de moins de 35 ans présentent un taux légèrement inférieur tant au niveau national qu'au niveau des milieux urbain et rural (11,7%, 12,3% et 10,2% respectivement).

Graphique 2.5 Répartition de la proportion des ménages ayant une UPI selon le statut le groupe d'âge du chef de ménage et le milieu de résidence



Source : HCP, ENSI 2023

III.

Poids du secteur informel en matière d'emploi



L'un des principaux objectifs de l'enquête nationale sur le secteur informel est de mesurer la contribution de ce secteur en matière de création d'emplois

au niveau national et de mettre en exergue les caractéristiques de l'emploi du secteur informel.

1. Contribution du secteur informel au marché de travail

Entre 2014 et 2023, le volume de l'emploi dans le secteur informel a connu une augmentation modérée, passant de 2,373 millions à 2,530 millions de postes. Cette évolution correspond à une création nette de 157 000 emplois informels sur l'ensemble de la période, soit une moyenne annuelle de 16 020 nouveaux postes. Ce rythme de création représente environ 12,13% des emplois non agricoles générés annuellement par l'économie nationale, qui a enregistré en moyenne 132 000 créations nettes d'emplois non agricoles par an, selon les données de l'enquête nationale sur l'emploi.

L'analyse par secteur d'activité révèle que le secteur du commerce regroupe 44,1% de l'emploi du secteur informel. Cette part, bien qu'importante, accuse une légère baisse de 2,9 points par rapport à 2014. Les autres segments de l'emploi du secteur informel se répartissent entre les services (28,7%), l'industrie (15%) et le BTP (12,2%).

Par ailleurs, la contribution de l'emploi du secteur informel à l'emploi non agricole global⁶ s'élève à 33,1% en 2023, contre 36,3% en 2014, soit une baisse de 3,2 points. Cette diminution globale masque toutefois des évolutions différenciées selon les secteurs d'activité. En particulier, une baisse notable est observée dans l'industrie, où la part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi global du secteur industriel est passée de 37,2% à 29,3%. Le secteur des services enregistre également un léger recul de 21,5% à 20,6%. A l'inverse, le secteur du commerce, ainsi que celui du BTP, ont vu leurs parts respectives dans l'emploi sectoriel total augmenter. La part de l'emploi du secteur informel dans le commerce a progressé de 1,3 point, tandis que celle du BTP a connu une hausse plus marquée, atteignant 3,9 points.

Tableau 3.1
Evolution du volume de l'emploi dans le secteur informel entre 2014 et 2023 par secteur d'activité

Secteur d'activité	2014					2023				
	BTP	Commerce	Industrie	Services	Total	BTP	Commerce	Industrie	Services	Total
Volume de l'emploi dans le secteur informel en effectif	209 447	1 114 772	476 629	572 091	2 372 940	309 002	1 114 668	379 764	726 455	2 529 889 ⁷
Volume de l'emploi dans le secteur informel en %	8,8	47	20,1	24,1	100	12,2	44,1	15	28,7	100
Part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi non agricole total (en %)	21,4	68,5	37,2	21,5	36,3	25,3	69,8	29,3	20,6	33,1

Source : HCP ENSI, ENE 2014, ENSI, ENE 2023

L'analyse selon le milieu de résidence révèle une concentration plus marquée de l'emploi dans le secteur informel en milieu urbain, où il atteint 77,6%, contre 22,4% en milieu

rural. Par ailleurs, une baisse de la part de l'emploi informel en zone rurale est observée par rapport à 2014, passant de 27,1% à 22,4%.

⁶ HCP, Enquête nationale sur l'emploi, 2023
⁷ Y compris le travail non permanent

Tableau 3.2**Emploi du secteur informel selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	2014		2023	
	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	1 729 282	72,9	1 963 111	77,6
Rural	643 658	27,1	566 778	22,4
Ensemble	2 372 940	100	2 529 889	100

Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

2. Structure de l'emploi du secteur informel par région

En 2023, la région de Casablanca-Settat concentre à elle seule près du quart de l'emploi du secteur informel (23,2%) et regroupe avec les régions de Marrakech-Safi (14%) et Rabat-Salé-Kénitra (12,9%) près de la moitié de l'emploi du secteur informel du pays. Par rapport à 2014, Casablanca-Settat et Marrakech-Safi ont enregistré des hausses de 4,1 et 0,9 points respectivement, tandis que Rabat-Salé-Kénitra a connu une baisse

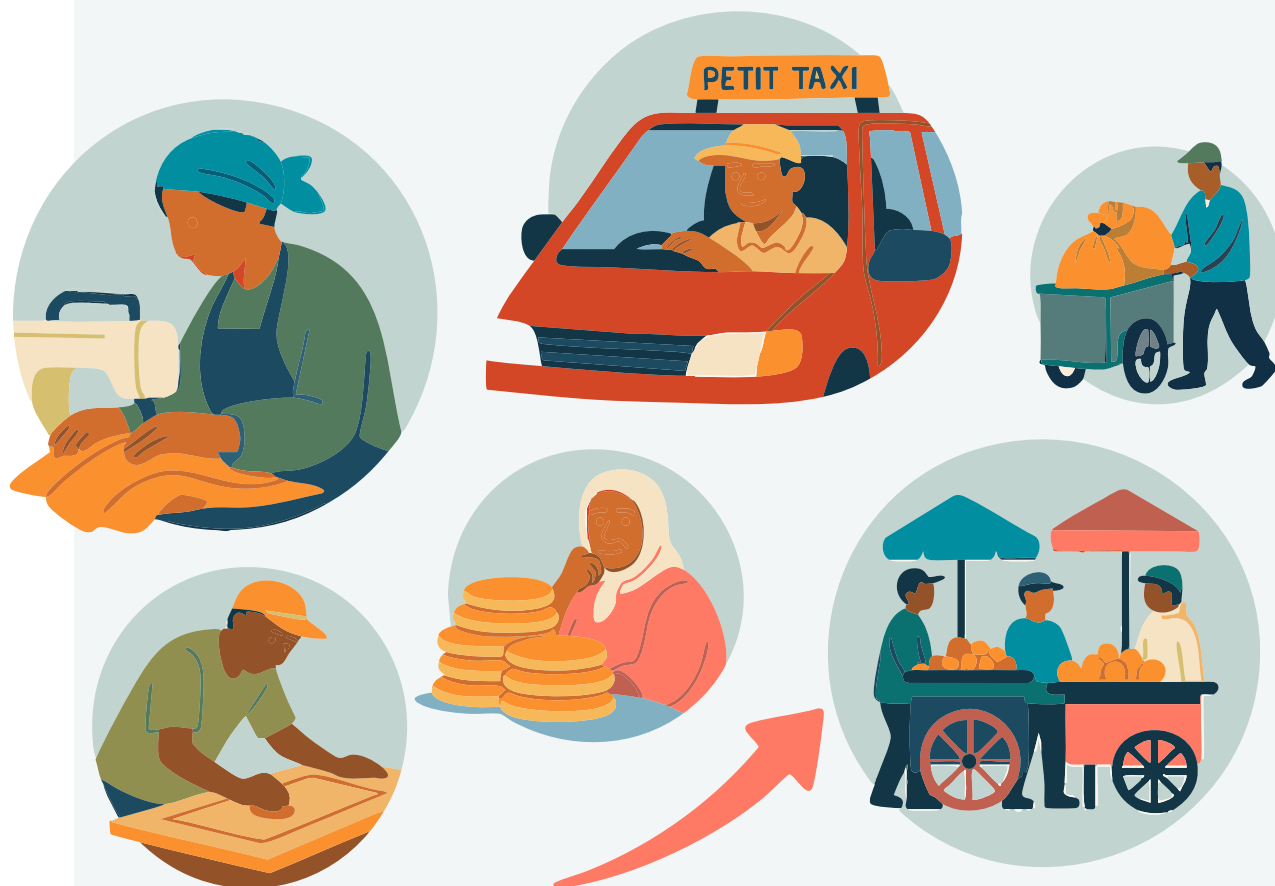
significative de 2,8 points. Les régions de Drâa-Tafilalet et de Souss-Massa ont également vu une augmentation de la part de l'emploi du secteur informel, respectivement de 1,4 et 1,5 points. À l'inverse, les régions du Sud ont connu une nette réduction, passant de 5,1% à 2,5%. Les autres régions ont enregistré des évolutions modérées mais globalement stables.

Tableau 3.3**Evolution de l'emploi dans le secteur informel et de sa part dans l'emploi non agricole global par région entre 2014 et 2023**

Région	2014			2023		
	Volume de l'emploi du secteur informel	%	Part dans l'emploi non agricole global	Volume de l'emploi du secteur informel	%	Part dans l'emploi non agricole global
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	213485	9	36,2	237026	9,4	28,3
Oriental	206929	8,7	42,9	180877	7,2	36,1
Fès-Meknès	257215	10,8	34,8	280536	11,1	34,8
Rabat-Salé-Kénitra	372288	15,7	35,7	326379	12,9	28,6
Béni Mellal-Khénifra	203252	8,6	53	176897	6,9	44
Grand Casablanca-Settat	453476	19,1	28,1	586647	23,2	30,4
Marrakech-Safi	310000	13,1	39	355076	14	36
Drâa-Tafilalet	69385	2,9	33,6	108643	4,3	41,5
Souss-Massa	166098	7	36,3	215328	8,5	37,5
Sud	120810	5,1	50	62480	2,5	29,2
Total	2372940	100	36,2	2529889	100	33,1

Source : HCP ENSI, ENE 2014, ENSI, ENE 2023

Evolution du volume de l'emploi du secteur informel et de sa part dans l'emploi non agricole



+ 157.000 POSTES

2,373 millions

2014

2,530 millions

2023

De 2014 à 2023, l'emploi du secteur informel non agricole a gagné 157 000 postes, atteignant 2,53 millions. Sa part dans l'emploi non agricole a toutefois reculé, passant de 36,3% à 33,1%.

En ce qui concerne la part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi non agricole, elle varie en 2023 entre 28,3% dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et 44% dans la région de Béni Mellal-Khénifra. Par rapport

à la moyenne nationale (33,1%), les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et les régions du Sud affichent des taux relativement plus faibles, respectivement de 28,3%, 28,6%, 30,4% et 29,2%.

3. Caractéristiques de l'emploi permanent dans le secteur informel

3.1 Structure de l'emploi permanent du secteur informel selon le statut professionnel

L'analyse de la structure de l'emploi permanent dans le secteur informel, selon le statut professionnel, met en évidence une caractéristique majeure du secteur informel au Maroc : la prédominance de l'auto-emploi. En effet, 82% des travailleurs permanents dans ce secteur sont des indépendants, tandis que 6,8% sont des employeurs. Ensemble, ces deux catégories représentent la grande majorité (88,8%) des travailleurs informels permanents, avec des taux légèrement plus élevés en milieu rural (90,7%) par rapport à l'urbain (88,2%). Par conséquent, le salariat demeure marginal dans

le secteur informel, les salariés permanents ne représentant que 8,3% de l'ensemble des travailleurs permanents en 2023, contre 15,9% en 2014. Si l'on inclut l'emploi saisonnier et occasionnel, cette proportion atteint 10,4% contre 17,2% en 2014. Le secteur industriel, en revanche, présente un taux de salariat plus élevé que les autres secteurs, atteignant 14,3% de l'ensemble de l'emploi permanent du secteur informel et 28,6% pour l'ensemble de l'emploi dans l'industrie. Quant aux emplois non-salariés, ils constituent 2,9% du total, principalement composés d'aides familiales (2,6%) et d'apprentis (0,3%).

Tableau 3.4
Les actifs occupés permanents dans le secteur informel selon le statut professionnel et le milieu de résidence

Statut professionnel	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Ensemble	%
Indépendants	1536966	80,9%	466990	85,9%	2003956	82%
Employeurs ⁸	139437	7,3%	25930	4,8%	165367	6,8%
Salariés	173907	9,2%	29833	5,5%	203740	8,3%
Apprentis	4827	0,3%	1741	0,3%	6568	0,3%
Aides familiales	43948	2,3%	18845	3,5%	62793	2,6%
Autre	500	0,0%	150	0,0%	651	0,0%
Total	1899585	100,0%	543489	100,0%	2443074	100,0%

Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

4. Structure de l'emploi du secteur informel selon les branches d'activité économique

Dans le secteur industriel, les «autres industries manufacturières» concentrent plus de 44% des emplois de ce secteur, suivies de «l'industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure» (28, 7%), et de «l'industrie alimentaire» (27,2%).

Le secteur du BTP est principalement porté par «les travaux de finitions», qui concentrent plus de 54% des emplois, suivis des «travaux d'installation électrique,plomberieetautresinstallations»(24,7%).

Dans le secteur commercial, la branche la plus représentée est le commerce de détail hors

magasin (41,3%), suivie du commerce de détail en magasin (30,4%) et des autres commerces de détail (13,5%). Le commerce et réparation de véhicules et le commerce de gros génèrent respectivement 9,6% et 5,2% des emplois.

Enfin, dans le secteur des services, les emplois sont principalement concentrés dans le transport et entreposage (35,2%), suivis des services personnels (24%) et des restaurants, cafés et hôtels (19,5%). Les réparations d'articles personnels représentent 7,5%, et les autres services 13,9%.

⁸ Y compris les salariés gérants
Rapport des résultats

Tableau 3.5

L'emploi du secteur informel selon les branches d'activité et le milieu de résidence

Branches d'activité économique	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Industrie	280194	100%	99570	100%	379764	100%
Industrie alimentaire	79545	28%	23762	24%	103307	27%
Industrie de textile, d'habillement, de cuir et de la chaussure	80948	29%	27928	28%	108876	29%
Autres industries manufacturières	119701	43%	47880	48%	167581	44%
BTP	235489	100%	73513	100%	309002	100%
Construction de bâtiments	35578	15%	21437	29%	57015	18%
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres installations	60141	26%	16157	22%	76298	25%
Travaux de finitions	134923	57%	32310	44%	167233	54%
Autres travaux de construction	4848	2%	3608	5%	8456	3%
Commerce	880634	100%	234034	100%	1114668	100%
Commerce et réparation de véhicules	89581	10%	17289	7%	106870	10%
Commerce de gros, intermédiaires de commerce	40863	5%	17615	8%	58478	5%
Commerce de détail en magasin	243883	28%	94554	40%	338437	30%
Autres commerce de détail	136735	16%	13494	6%	150229	13%
Commerce de détail hors magasin	369572	42%	91082	39%	460654	41%
Services	566803	100%	159652	100%	726455	100%
Transport, entreposage	177806	31%	77706	49%	255512	35%
Restaurants, cafés et hôtels	109832	19%	31983	20%	141815	20%
Réparations d'articles personnels	46652	8%	7756	5%	54408	7%
Services personnels	140456	25%	33551	21%	174007	24%
Autres services	92056	16%	8657	5%	100713	14%
Total	1963120	100%	566769	100%	2529889	100%

Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

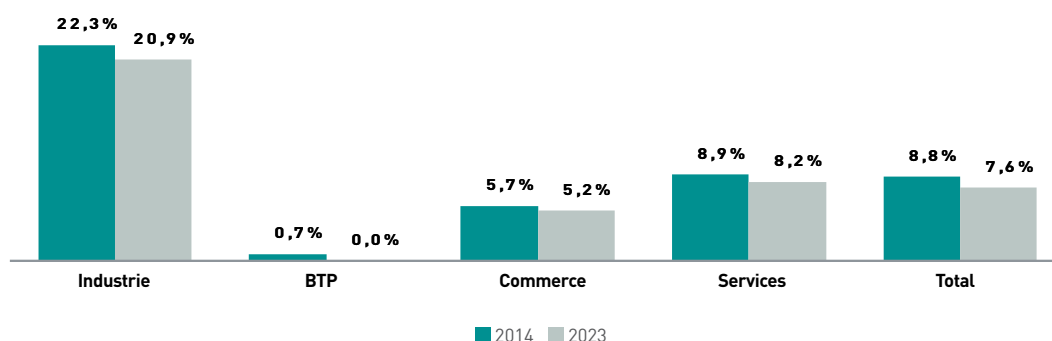
5. Caractéristiques sociodémographiques des chefs des UPI

La grande majorité (92,4%) des chefs des unités informelles est masculine. Les femmes chefs d'unité sont quasiment absentes dans le secteur des bâtiments.

Dans le secteur commercial, elles ne sont que 5,2% à gérer des UPI. Dans le secteur des services 8,2%. C'est dans le secteur industriel qu'elles sont le plus représentées avec 20,9%.

Graphique 3.1

Evolution de la part des UPI dirigées par des femmes entre 2014 et 2023



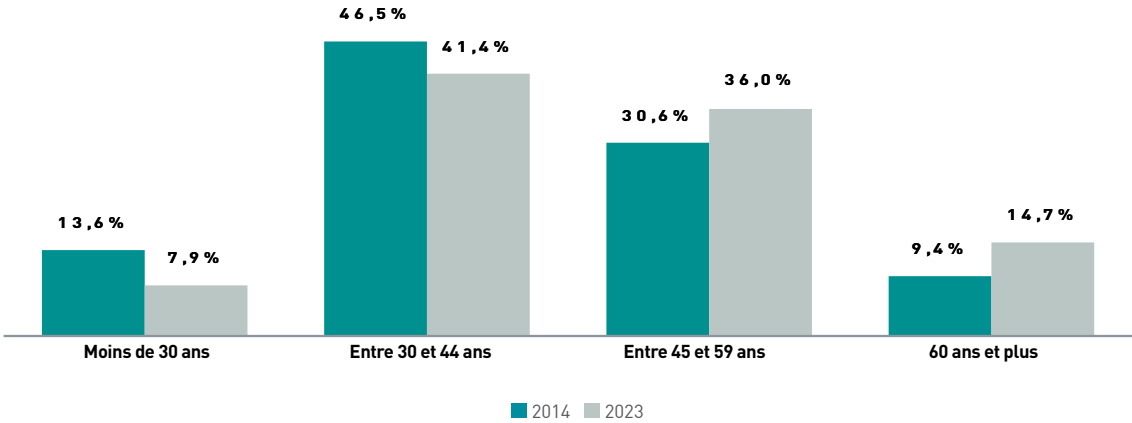
Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

L'âge moyen des chefs des unités de production informelles est de 45,7 ans en hausse de 3,1 points par rapport à 2014. 41,4% des chefs des UPI ont entre 30 et 44 ans (contre 46,5% en 2014), les moins

de 30 ans comptent pour 7,9% (contre 13,6% en 2014). La proportion des chefs d'UPI ayant plus de 60 ans s'est établie en 2023 à 14,7% enregistrant une augmentation de 5,3 points par rapport à 2014.

Graphique 3.2

Evolution des groupes d'âge des chefs des unités de production informelle entre 2014 et 2023



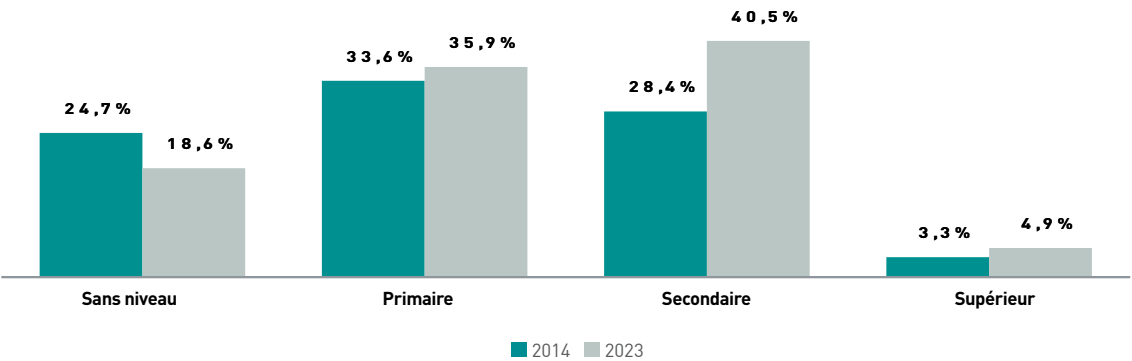
Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

Le niveau d'instruction des chefs des unités de production informelles a connu une amélioration par rapport à 2014. En effet, le pourcentage des chefs des unités de production informelles qui n'ont aucun niveau d'instruction a considérablement diminué depuis 2014 passant de 24,7% à 18,6% en

2023. 35,9% des chefs d'UPI ont atteint le niveau primaire contre 33,6% en 2014. Les chefs d'UPI qui ont atteint le niveau secondaire représentent 40,5% en 2023 contre 28,4% en 2014. Quant à ceux qui ont atteint les niveaux d'études supérieurs, ils représentent 4,9% contre 3,3% en 2014.

Graphique 3.3

Evolution du niveau scolaire des chefs des unités de production informelle entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

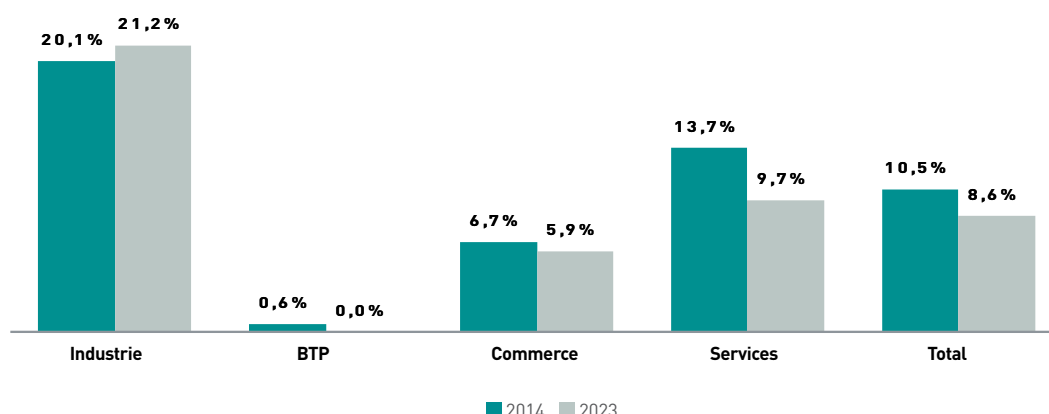
6. Caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble des travailleurs dans le secteur informel (y compris les chefs des unités informelles et les travailleurs saisonniers)

L'emploi dans le secteur informel est peu féminisé. La part de l'emploi féminin en 2023 ne dépasse pas 8,6% contre 10,5% en 2014 et contre 15,2% pour l'ensemble de l'emploi non agricole global. La forte présence des hommes est plus marquée dans le secteur du BTP où ils représentent 100%

et le secteur commercial (94,1%). Les femmes ont une propension plus élevée à travailler dans le secteur de l'industrie puisqu'elles y occupent plus d'un emploi sur cinq. Pour le secteur des services, elles représentent 9,7% du total de l'emploi soit une diminution de 3,9 points par rapport à 2014.

Graphique 3.4

Evolution de la part des femmes dans l'emploi du secteur informel entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

Plus de la moitié (62,1%) des travailleurs du secteur informel ont un âge compris entre 35 et 59 ans au moment où les moins de 35 ans et 60 ans et plus représentent 24,2% et 13,4% respectivement. La moyenne d'âge de la main d'œuvre du secteur informel est de 44 ans et ne change pas selon le genre.

En 2023, 12,5% des travailleurs du secteur informel n'ont aucun niveau scolaire contre 23,4% en 2014, 32,1% ont atteint le niveau primaire contre 34,2% en 2014.

Les travailleurs du secteur informel qui ont atteint les niveaux secondaires comptent pour 36,8% de l'ensemble contre 30,2% en 2014 au moment où la proportion de ceux qui ont atteint les cycles d'études supérieures a connu une augmentation (+1,7) passant de 3,1% à 4,8% entre 2014 et 2023.

L'apprentissage du métier

Près de la moitié des travailleurs informels exercent une activité acquise par l'apprentissage sur le tas, tandis que 30,1% déclarent avoir été formés par un mällam (maître-artisan).

Cette forme d'apprentissage traditionnel est particulièrement dominante dans les secteurs de l'industrie et du BTP, où elle concerne respectivement 57% et 67,4% de la main-d'œuvre.

La durée de travail

Globalement, pour un travailleur dans le secteur informel, la durée moyenne de travail est de 7,8 heures par jour et de 19,5 jours par mois. Les actifs du secteur commercial se distinguent par la charge de travail la plus élevée, atteignant 21 jours par mois et 8,2 heures par jour, suivis des services (19,8 jours, 8 heures) et de l'industrie (19,6 jours, 7,3 heures). Le BTP enregistre l'intensité la plus faible, avec seulement 13,5 jours travaillés par mois et 6,6 heures par jour.

La protection sociale

La majorité absolue (91,3%) de la main d'œuvre dans le secteur informel n'est pas enregistrée à la CNSS et seulement 32,4% est affiliée à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

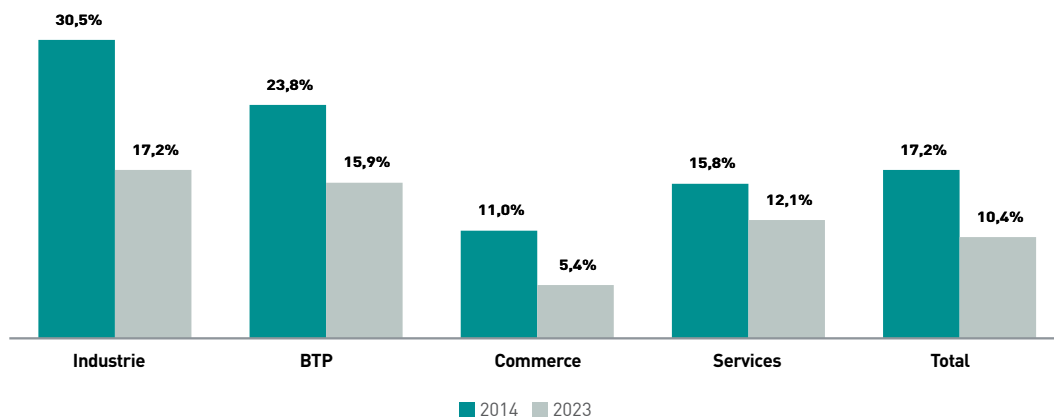
Le salariat dans le secteur informel

Entre 2014 et 2023, le taux de salariat dans le secteur informel a connu une baisse généralisée, passant de 17,2% à 10,4% au niveau global, traduisant une accentuation de l'emploi indépendant. Cette diminution est particulièrement marquée dans

l'industrie, où la part des salariés est tombée de 30,5% à 17,2%, et dans le BTP, de 23,8% à 15,9%. Le commerce enregistre la baisse la plus forte en valeur relative, chutant de 11,0% à 5,4%, tandis que les services affichent une évolution plus modérée (de 15,8% à 12,1%).

Graphique 3.5

Evolution du taux de salariat dans le secteur informel selon le secteur d'activité entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

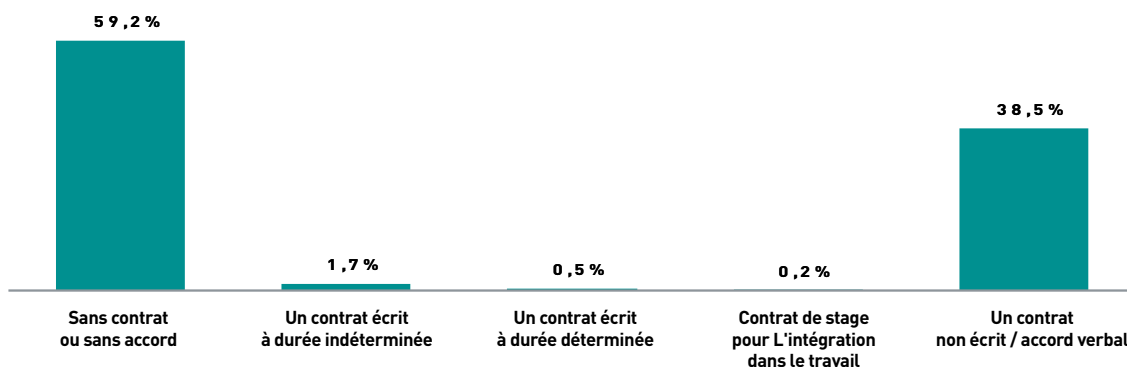
Parmi les salariés permanents du secteur informel en 2023, 77,4% ont été recrutés à travers l'entourage familial ou les amis et 20,7% par une visite directe à l'unité de production informelle.

Les conditions de travail des salariés dans le secteur informel se caractérisent par une forte précarité contractuelle et un accès limité aux droits sociaux. En 2023, près de 98% des salariés permanents n'ont aucun contrat écrit (59,2% sans contrat ou accord, 38,5% avec accord verbal), tandis que les contrats à

durée indéterminée ou déterminée demeurent marginaux (respectivement 1,7% et 0,5%). L'accès aux congés payés annuels reste très restreint : seuls 7,6% des salariés en bénéficient, avec des taux encore plus faibles dans le BTP (3,1%) et l'industrie (7,9%). De même, 8,3% seulement ont droit à des congés maladie rémunérés, ce qui reflète un très faible niveau de protection sociale dans l'ensemble des secteurs, notamment dans le BTP (3,6%) et l'industrie (7,3%).

Graphique 3.6

Répartition des salariés permanents du secteur informel selon le type de contrat



Source : ENSI 2023

IV.

Contribution et performances économiques du secteur informel



1. Poids du secteur informel

Entre 2014 et 2023, le chiffre d'affaires annuel du secteur informel est passé de 409 445 millions de dirhams à 526 898 millions, enregistrant ainsi une progression globale de 28,7%. Cette évolution correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6%, traduisant une croissance plus modérée par rapport aux périodes précédentes.

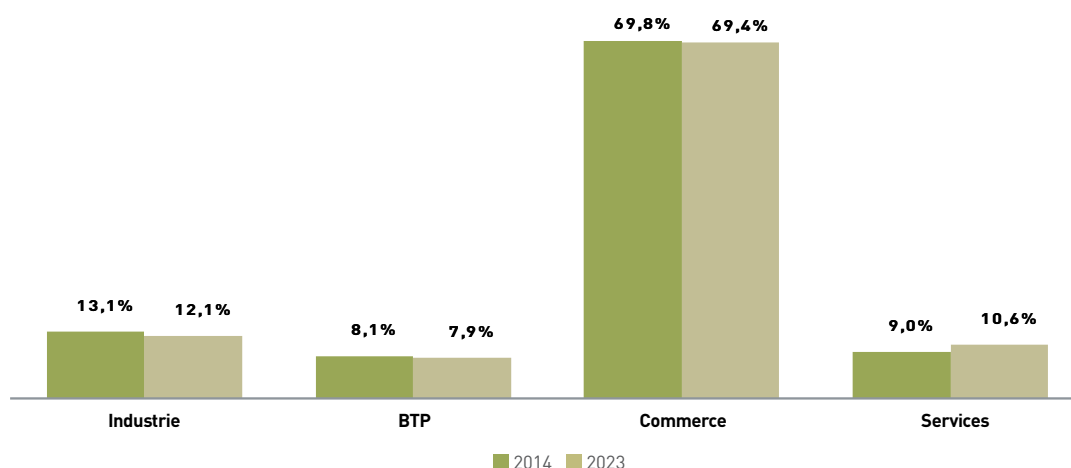
L'analyse de la structure du chiffre d'affaires informel par secteur d'activité met en évidence une stabilité relative dans la répartition sectorielle, malgré quelques ajustements notables.

Le commerce conserve sa position dominante avec 69,4% du total du CA contre 69,8% en 2014.

Le secteur des services enregistre la progression la plus marquée, avec une part du CA passant de 9,0% à 10,6% sur la période. Le secteur industriel, de son côté, maintient sa contribution avec 12,1% en 2023, contre 13,1% en 2014, marquant un léger recul. Quant au secteur du BTP, sa part connaît une faible baisse, de 8,1% à 7,9%, malgré une hausse en valeur absolue de son chiffre d'affaires.

Graphique 4.1

Evolution de la structure du CA du secteur informel par secteur d'activité entre 2014 et 2023



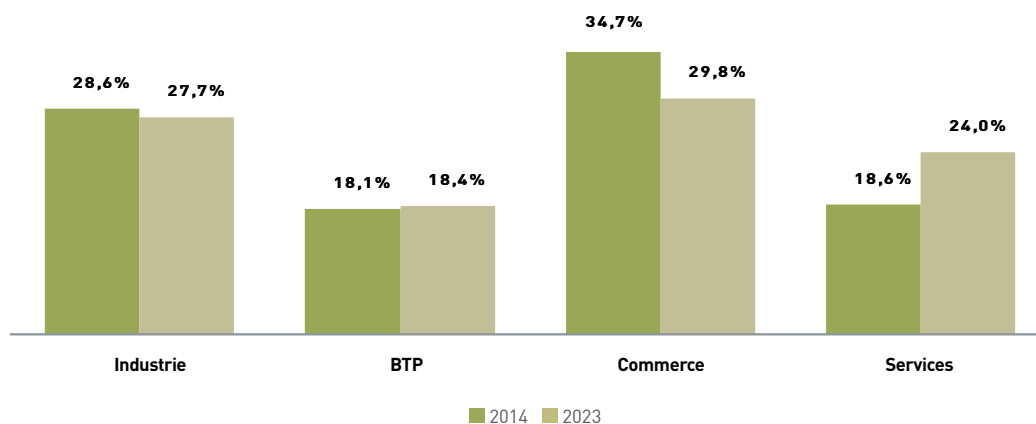
Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

Par ailleurs, la production du secteur informel s'est élevée à 226,3 milliards de dirhams en 2023, contre 185 milliards en 2014, soit une augmentation globale de 22,3% sur près de dix ans, et un taux d'accroissement annuel

moyen de 2,07%. Avec cette production, le secteur informel contribue à hauteur 10,9% à la production nationale hors agriculture et administration publique⁹ (contre 15% en 2014).

Graphique 4.2

Evolution de la structure de la production du secteur informel par secteur d'activité entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

⁹ HCP, Direction de la Comptabilité Nationale, comptes de 2013 base 2007 et comptes provisoires 2023 base 2014

Sur le plan sectoriel, la structure de la production du secteur informel a légèrement évolué. Le commerce, bien qu'il demeure le principal contributeur avec près de 30%, a vu sa part diminuer par rapport à 2014 (34,7%), confirmant un recul progressif de sa prédominance. À l'inverse, le secteur des services a connu une progression significative, portant sa contribution de 18,6% à 24%, devenant ainsi le deuxième contributeur devant l'industrie.

La production de l'industrie, quant à elle, est restée relativement stable en valeur, avec une légère baisse de sa part dans le total (de 28,6% à 27,7%). Enfin, le secteur du BTP affiche une stabilité relative, passant de 18,1% à 18,4%, confirmant sa position intermédiaire dans la structure de production du secteur informel.

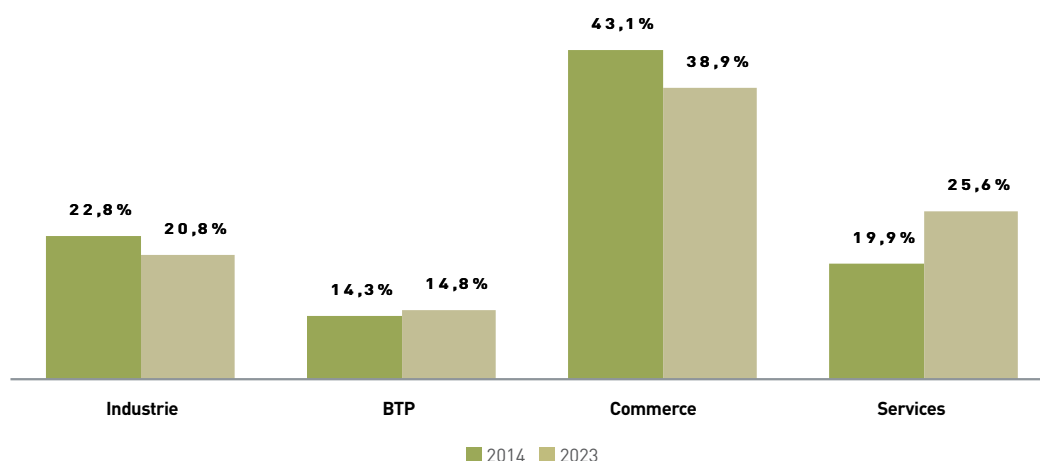
Le secteur de l'industrie reste dominée par l'industrie alimentaire (49,2%), en nette progression par rapport à 2014 (36,2%), tandis que le textile et l'habillement reculent à 16%, contre 27,7% auparavant. Dans le secteur des services, le transport représente la plus grande part (37,2%), suivi par la restauration et l'hôtellerie (29,4%), des niveaux proches de

ceux enregistrés en 2014. Quant au commerce, il reste largement porté par le commerce de détail (63,9% au total). Dans le BTP, les travaux de finition concentrent désormais plus de la moitié de la production (57,1%), renforçant leur position centrale dans le secteur.

En termes de valeur ajoutée, le secteur informel a généré 138 966 millions de DH de valeur ajoutée, marquant une progression notable par rapport à 2014 (103 345 millions de DH) avec un accroissement annuel moyen de 3,06%. Sa contribution à la valeur ajoutée nationale hors agriculture et administration publique¹⁰ est passée de 16,6% à 13,6% sur la même période. Le commerce reste le principal contributeur, avec 38,9% de la valeur ajoutée, bien qu'en recul par rapport à 2014 (43,1%). Cette perte de poids a profité principalement aux services, qui enregistrent une hausse significative de leur part (de 19,9% à 25,6%), suivis du BTP (14,3% à 14,8%) tandis que la part de l'industrie fléchit de 22,8% à 20,8%, marquant une inversion de tendance.

Graphique 4.3

Evolution de la structure de la valeur ajoutée secteur informel par secteur d'activité entre 2014 et 2023



Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

Le taux de valeur ajoutée dans le secteur informel s'élève à 61,4%, cela signifie que pour chaque 100 dirhams de production réalisée, les unités informelles créent en moyenne 61 DH de richesse. Ce taux qui est supérieur à la moyenne nationale estimée à 53%, varie fortement selon les secteurs.

Il atteint 80,2% dans le commerce et 65,2% dans les services. Dans les secteurs productifs comme l'industrie (46,0%) et le BTP (49,2%), le taux reste plus modéré, en lien avec des consommations intermédiaires plus importantes.

¹⁰ HCP, Direction de la Comptabilité Nationale, comptes de 2013 base 2007 et comptes provisoires 2023 base 2014

L'examen de la structure des composantes de la valeur ajoutée du secteur informel révèle que celle-ci reste largement dominée par le revenu mixte, qui représente plus de 92% au niveau global, confirmant le poids prépondérant du travail indépendant. La rémunération salariale demeure marginale (6,5%), ce qui traduit le faible

niveau de salariat dans le secteur. Cette part varie sensiblement selon les secteurs : elle atteint 9,6% dans les services, 7,3% dans l'industrie, 6,8% dans le BTP, et chute à 3,8% dans le commerce. Les autres impôts sur la production restent également très limités (1,4%), sauf dans les services, où leur part atteint 4,5%.

2. Performances économiques du secteur informel

La performance économique du secteur informel peut être évaluée à travers les agrégats moyens d'activité (chiffre d'affaires, production, valeur ajoutée), la distribution des principaux indices d'inégalité et les indicateurs de productivité. En 2023, les principaux agrégats moyens par unité de production informelle ont enregistré une amélioration par rapport à 2014. Le chiffre d'affaires annuel moyen s'est établi à 259 718 DH contre 244 300 DH en 2014. La production moyenne annuelle a atteint 111 555 DH contre 110 387 DH, tandis que la valeur ajoutée moyenne annuelle est estimée à 68 499 DH contre 61 662 DH.

Par secteur d'activité, le commerce se distingue par un chiffre d'affaires moyen nettement supérieur (383 538 DH), mais cette dynamique ne se traduit pas en valeur ajoutée élevée, qui demeure relativement faible (56 710 DH). À l'opposé, l'industrie et le BTP présentent des niveaux de valeur ajoutée significatifs (108 540 DH

et 86 951 DH respectivement), malgré des chiffres d'affaires moindres.

La valeur ajoutée du secteur informel est répartie de manière très inégale : les 10% des UPI les plus génératrices de VA (10e décile) concentrent à elles seules plus de la moitié de la valeur ajoutée (51,5%). À l'inverse, les 50% les moins productives (1er au 5e décile) ne génèrent ensemble que 11% de la valeur ajoutée du secteur informel totale.

Les résultats montrent également que le dernier quintile (les 20% des UPI les plus productives) accapare à lui seul 65,4% de la valeur ajoutée totale. À l'opposé, les 60% les moins productives (1^{er} au 3^e quintile) ne génèrent que 18,6% de cette richesse. Cette répartition reflète une forte concentration de la richesse dans une minorité d'unités informelles, soulignant des écarts importants de performance et de taille économique au sein du secteur.

Tableau 4.1
Performances économiques du secteur informel

Secteur d'activité	Valeur annuelle moyenne (en DH)			Productivité apparente du travail	
	CA moyen en DH	Production moyen en DH	VA moyen en DH	Productivité par actif occupé	Productivité horaire
Industrie	239.607	236.158	108.540	75707	29
BTP	176.336	176.605	86.951	66199	28
Commerce	383.538	70.719	56.710	48368	16
Services	97.342	94.954	61.955	48727	17
Total	259.718	111.555	68.499	54930	20

Source : HCP - ENSI 2023

Tableau 4.2**Répartition la valeur ajoutée du secteur informel par quintile¹¹ de valeur ajoutée**

Quintiles de la VA	% de la valeur ajoutée informelle
20% les plus faibles	2,7%
2 ^{ème} quintile	6,0%
3 ^{ème} quintile	9,9%
4 ^{ème} quintile	16,0%
20% les plus génératrices de VA	65,4%
Total	100,0%

Source : HCP : ENSI 2023

En matière de productivité, un actif occupé dans le secteur informel génère en moyenne 54 930 DH de valeur ajoutée annuelle, marquant une hausse notable par rapport à 2014 (43 497 DH). L'industrie se positionne comme le secteur le plus performant, avec une valeur ajoutée par actif

occupé de 75 707 DH, suivi du BTP (66 199 DH). À l'inverse, le commerce et les services affichent, affichent des niveaux plus modestes, autour de 48 000 DH. En termes horaires, la productivité atteint 20 DH en moyenne, en légère progression par rapport à 2014 (19 DH).

— 3. Insertion du secteur informel dans le système productif

L'évaluation du degré d'intégration du secteur informel dans le tissu productif a nécessité, en amont, l'analyse de l'origine des consommations intermédiaires, et en aval, l'identification des composantes de la demande auxquelles ce secteur répond.

Origine des approvisionnements du secteur informel

En 2023, les approvisionnements du secteur informel proviennent majoritairement du secteur informel lui-même (57%), bien qu'en recul par rapport à 2014 (70,9%). Le secteur formel représente désormais 33,7% des sources

d'approvisionnement (contre 18,2%), marquant une place de plus en plus importante dans les circuits d'alimentation du secteur informel. Les ménages (6%), le secteur public (1,1%) et les importations directes (0,3%) jouent un rôle très limité.

La structure varie toutefois selon les secteurs d'activité : l'industrie reste fortement connectée au secteur informel (67,8%), tandis que les services et le BTP dépendent davantage du secteur formel (37,2% et 37,1% respectivement). Le commerce, quant à lui, se distingue par une part non négligeable d'approvisionnements auprès des ménages (7,1%).

Tableau 4.3**Evolution de la structure (en %) des approvisionnements du secteur informel selon leur origine entre 2014 et 2023**

Origine	2014	2023
Secteur public	1,4	1,1
Secteur formel	18,2	33,7
Secteur informel	70,9	57
Ménages	7	6
Importations directes	0,2	0,3
Autre	2,3	1,9
Total	100	100

Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023

¹¹ 20% des UPI les moins productives = inférieur à 15192 DH, 2^{ème} quintile = entre 15192 et 25840 DH, 3^{ème} quintile = entre 25840 et 42200 DH, 4^{ème} quintile = entre 42200 et 74880 DH, 20% des UPI les plus productives = 74880 DH et plus

Destination de la production du secteur informel

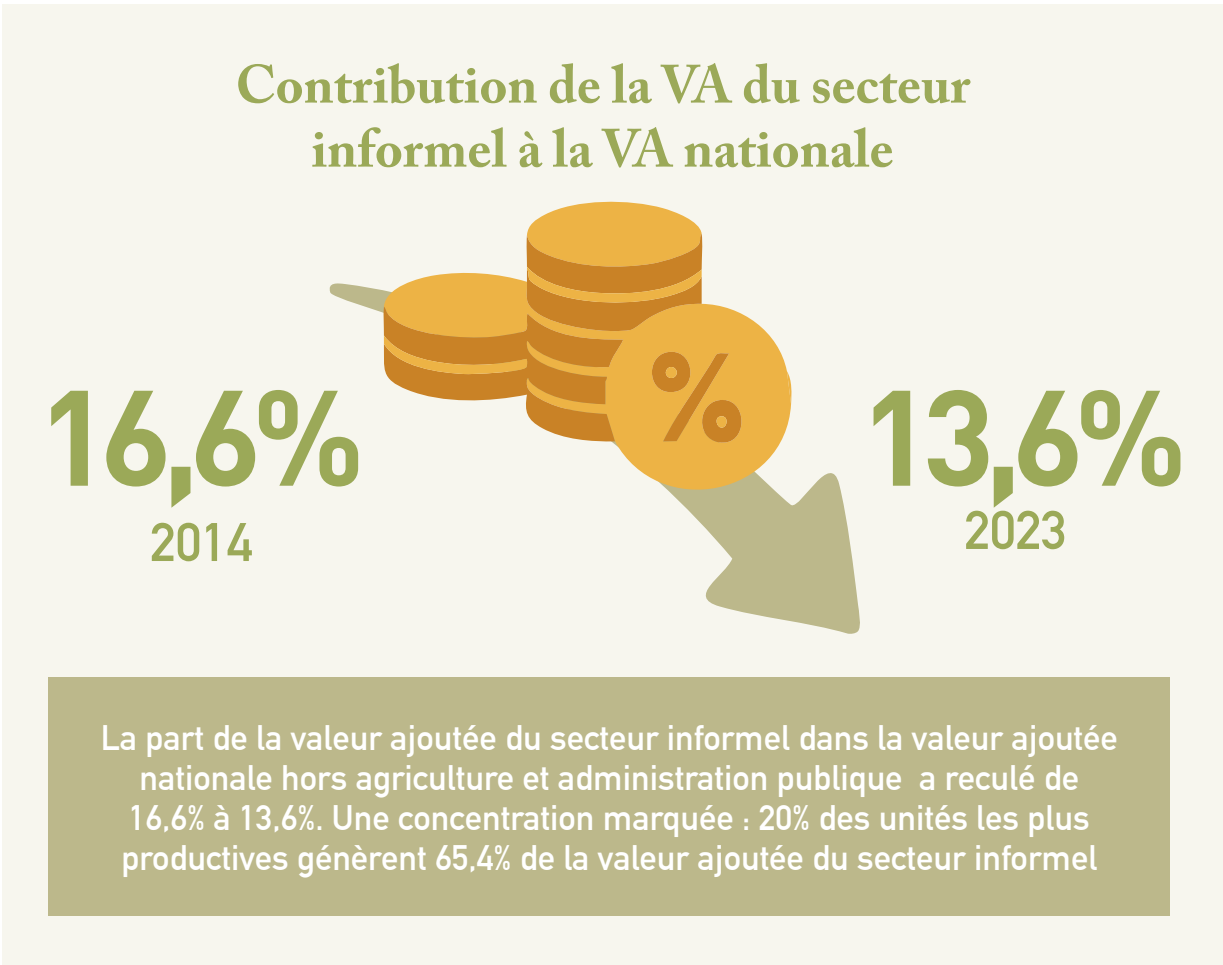
En 2023, la quasi-totalité de la production informelle est destinée à la consommation des ménages (79,5%), confirmant la vocation de ce secteur à répondre principalement à la demande domestique. Cette part est en hausse par rapport à 2014 (77,8%). Les échanges avec le secteur formel, bien que modestes (2,4%), ont progressé depuis 2014. Les ventes au secteur informel lui-même reculent à 17,7%, et celles vers le secteur public sont quasi inexistantes.

Les différences sectorielles sont notables : les services et le commerce orientent l’essentiel de leur production vers les ménages (plus de 81%), alors que l’industrie se distingue par une part significative de ventes inter-informelles (23,5%) et au secteur formel (11,3%). Le BTP, lui, reste fortement tourné vers les ménages (81,5%) avec peu d’échanges intersectoriels.

Tableau 4.4
Evolution de la structure (en %) des ventes du secteur informel selon leur destination entre 2014 et 2023

Destination	2014	2023
Secteur public	0,2	0,1
Secteur formel	0,5	2,4
Secteur informel	21,3	17,7
Ménages	77,8	79,5
Autre	0,2	0,3
Total	100	100

Source : HCP ENSI 2014, ENSI 2023



V.

Perception des conditions d'exercice de l'activité informelle



Afin d'éclairer davantage les enjeux liés au secteur informel, l'enquête nationale 2023/2024 a intégré des questions sur les perceptions des chefs d'unités informelles concernant les difficultés, les perspectives, la concurrence, la formation

des prix, ainsi que leur relation aux programmes publics, à la sécurité sociale et à l'environnement. Ces dimensions, visent à fournir des éléments d'éclairage utiles à la formulation de politiques publiques plus ciblées et mieux informées.

1. Difficultés rencontrées

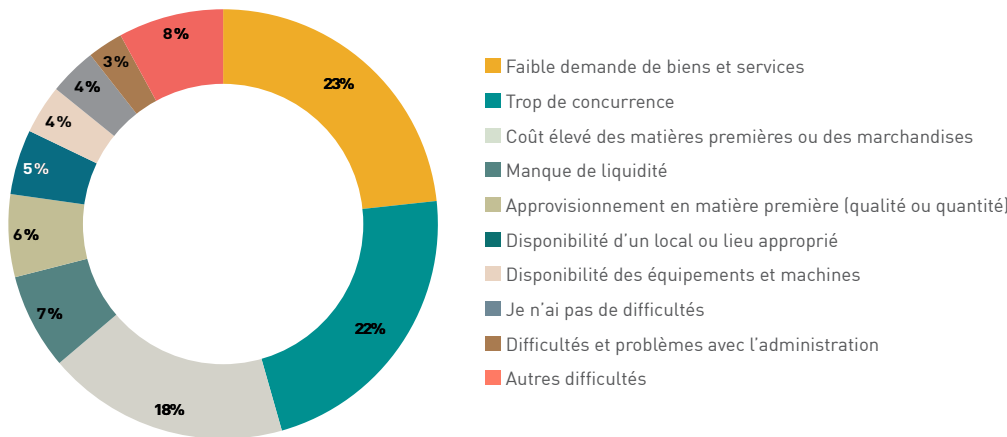
La faible demande de biens et services et la concurrence sont les principales difficultés rencontrées par les UPI

La majorité des chefs d'unités de production informelles (96%) déclarent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité, ce qui témoigne de conditions de travail difficiles et d'un effort constant pour assurer la survie de leurs unités. La principale contrainte évoquée concerne la faiblesse de la demande en biens et services, citée par 23,3% des répondants. Ce problème

touche particulièrement les unités du secteur du BTP (33,3%), suivies de celles des services (25,1%), de l'industrie (23,3%) et du commerce (20,3%). D'autres difficultés fréquemment mentionnées incluent la concurrence jugée excessive (22,3%) ainsi que le coût élevé des matières premières et des marchandises (18,2%), qui pèsent fortement sur la viabilité économique des UPI.

Graphique 5.1

Problèmes et difficultés rencontrés par les UPI dans l'exercice de leur activité



Source : HCP, ENSI 2023

2. Perspectives

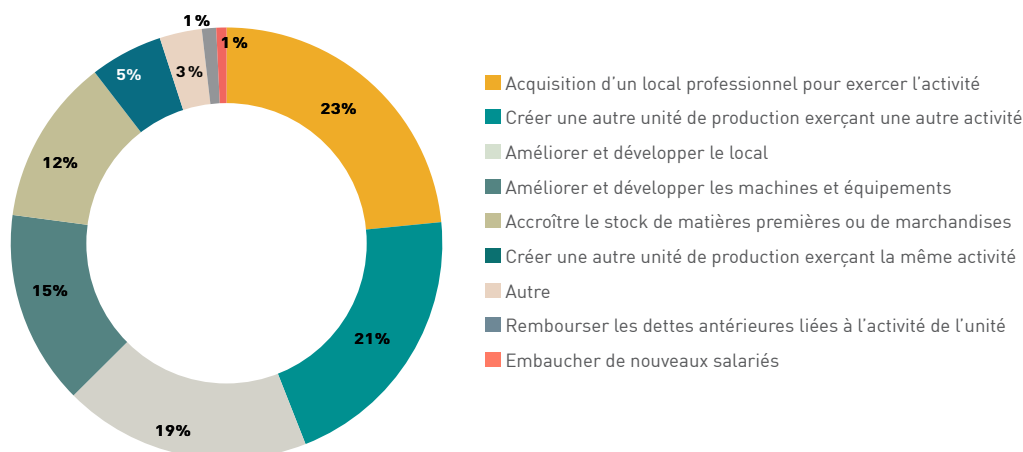
Priorités en cas d'obtention d'un financement pour l'activité : acquisition de locaux, diversification des activités et équipement

Lorsqu'on interroge les chefs d'unités de production informelles sur l'usage prioritaire qu'ils feraient d'un financement, 23,4% déclarent vouloir acquérir un local professionnel, 20,6% envisagent de créer une nouvelle unité exerçant une activité différente, et 18,5% souhaitent

améliorer ou développer leur local actuel. Viennent ensuite l'amélioration des machines et équipements (14,5%) ainsi que l'augmentation du stock de matières premières ou de marchandises (12,5%), témoignant des besoins variés en investissement selon les profils des UPI.

Graphique 5.2

Priorités d'investissement des chefs d'UPI en cas de financement



Source : HCP, ENSI 2023

Ces priorités changent d'importance selon la disposition ou non d'un local. En effet, pour les chefs d'UPI localisées, la priorité de 40,4% d'entre eux, en cas de possibilité de financement de leur activité, seraient d'améliorer et de développer leurs locaux, et d'accroître les stocks en matières premières et en marchandises pour 16,9%. Par contre, plus de 31,3% des chefs d'UPI sans local opteraient davantage pour l'acquisition d'un local professionnel pour exercer l'activité et 28,8% la création d'une autre unité de production exerçant une autre activité.

Réaction en cas de réduction de la demande : Réduction des bénéfices, diversification et réduction du temps de travail

Pour faire face à une chute de leurs débouchés, 58,6% des chefs d'unités de production informelles ne prennent aucune mesure, tandis que 41,4% en prennent. «la réduction de bénéfice» constituerait la solution potentielle privilégiée par 22,3%. Si l'on ajoute «la diversification de l'activité» (4,9%), et «la réduction du nombre d'heures de travail» (4,1%), on peut considérer que ces trois postes sont les marges de manœuvre interne à l'UPI sur lesquelles 31,3% de producteurs informels peuvent agir.

Les autres variables d'ajustement sur lesquelles les entrepreneurs informels pourraient agir sont la diversification des marchés (3,5%), les facilités de paiement (2,9%), le report ou la réduction de l'approvisionnement en marchandises (2,2%) et autres mesures (1,6%).

Critères de choix des salariés : près de la moitié des UPI favorisent les personnes ayant les compétences requises

La compétence est le critère principal dans le choix d'un nouveau salarié, avec un taux de 47,6%, suivie des membres de la famille à 24,9%, des recommandations et connaissances à 17,8%, et enfin des anciens apprentis, qui représentent 4,4%.

La fixation de leur salaire est basée principalement sur leurs compétences (36,2%), suivie de la négociation individuelle avec chaque salarié (20,3%), de l'alignement avec les salaires des concurrents (19,4%), de l'objectif d'assurer un bénéfice (18,4%), du respect du SMIG (3%) et d'autres critères (2,6%).

3. Perception de l'exercice d'une activité informelle et de l'avenir

Perception mitigée sur les perspectives d'avenir de l'exercice des activités informelles

Parmi les chefs d'unités de production informelles qui se sont exprimés sur l'avenir de leur activité, plus de la moitié (51%) se déclarent pessimistes, estimant qu'aucune perspective prometteuse ne se dessine pour leur unité. Ce regard négatif varie toutefois selon le secteur d'activité et le type de local.

Les chefs d'UPI opérant dans les services sont les plus pessimistes (56,9%), tandis que ceux de l'industrie (46,2%), du BTP (47,4%) et du commerce (49,9%) expriment un moindre découragement.

La stabilité liée à la possession d'un local fixe semble jouer un rôle dans la perception de l'avenir : 51,1% des chefs d'UPI disposant d'un local estiment que leur activité a un avenir, contre 45% pour ceux exerçant à domicile, et seulement 27% pour ceux sans local fixe.

Changement d'activité : une option envisagée par plus de 44% des chefs d'UPI pessimistes

Les chefs d'UPI ayant déclaré qu'ils n'envisagent pas un avenir assuré pour leurs unités ont été interrogés sur l'idée de changer leurs activités. Les résultats montrent que 44,3% parmi eux ont déclaré qu'ils pensent changer leur activité contre 46,4% qui n'y pensent pas. Le reste des chefs d'UPI (9,3%) sont indécis par rapport à la possibilité de changer leurs activités.

Faible souhait de transmission de l'activité à un membre de la famille

Interrogés sur leurs avis de voir l'un de leurs enfants ou membre de famille continuer l'activité de leurs unités, 81,4% des chefs d'UPI sont contre l'idée d'hériter le même métier.

En outre, le souhait de voir un membre de la famille continuer l'activité informelle est perçu différemment selon la disposition ou non d'un local. En effet, pour les chefs d'UPI qui n'ont pas de local, plus de 89% d'entre eux sont contre l'idée de voir leurs enfants hériter du même métier. Cette proportion est de 70% parmi les chefs des unités localisées.

Les raisons invoquées par l'ensemble des chefs

d'UPI qui sont contre l'idée de voir leurs enfants reprendre leur activité, résident, pour 39,8% d'entre eux, dans la non-rentabilité de l'activité et l'avenir non assuré, tandis que 37,5% des chefs d'UPI préfèrent que leurs enfants travaillent en tant que salariés et 19,2% pensent que leur activité est pénible et risquée.

Parmi les 18,6% des chefs d'UPI favorables à ce qu'un fils ou un membre de leur famille reprenne leur activité, 40,9% évoquent la volonté d'assurer la continuité de l'unité. Pour 27,3%, ce choix s'explique par le caractère rentable et prometteur de l'activité, tandis que 21,4% estiment qu'une reprise familiale permettrait d'éviter de repartir de zéro en matière de capital ou d'expérience, tandis que 10,4% avancent d'autres raisons.

4. Concurrence

Un environnement fortement concurrentiel entre unités informelles

L'activité des unités de production informelles se déroule dans un contexte marqué par une forte concurrence : 81,7% des chefs d'UPI déclarent être confrontés à des concurrents directs. Ce ressenti est partagé de manière homogène, quels que soient le secteur d'activité ou le type de local occupé.

Cette concurrence provient très majoritairement d'autres unités du secteur informel : plus de 95% des chefs d'UPI estiment que leurs principaux concurrents sont de petites structures informelles similaires, qu'elles soient commerciales ou non commerciales. En revanche, seuls 4,1% se sentent en compétition avec des entreprises formelles de taille moyenne ou grande. Cette part varie selon les secteurs : 6% des UPI du BTP déclarent concurrencer des entreprises structurées, contre 4,6% dans le commerce, 3,7% dans l'industrie et 2,5% dans les services.

5. Programmes gouvernementaux et sécurité sociale

Faible connaissance des programmes gouvernementaux

Le secteur informel reste marqué par une faible connaissance des programmes gouvernementaux de soutien aux petites entreprises, tels que Imtiaz, Istitmar, Intilaka ou Forssa. Parmi les chefs d'UPI informés de l'existence de ces dispositifs, une grande majorité (97,2%) déclare ne jamais en avoir

Difficultés majeures rencontrées



81,7%

Forte concurrence



60%

Faiblesse de la demande



36,5%

Manque de capital

La concurrence (81,7%) constitue la principale difficulté perçue par les unités informelles, suivie de la faible demande (60%) et du manque de capital (36,5%).

bénéficié. Les raisons évoquées sont multiples : 63,3% indiquent ne pas être intéressés, 23,3% estiment les procédures trop complexes, 18,8% ignorent la démarche à suivre, 9,8% ne remplissent pas les conditions d'éligibilité, et 8,6% considèrent ces programmes comme inefficaces.

Seuls 2,8% des chefs d'UPI déclarent avoir profité d'au moins un programme, avec une prédominance pour «Forssa» (1,3%). Parmi eux, 60,1% jugent que le soutien apporté répond à leurs besoins, et 8,8% se disent très satisfaits. En revanche, 31,1% expriment leur insatisfaction, principalement en raison de la complexité des démarches (45,6%), du manque de suivi et de communication (38,6%), de l'insuffisance des aides financières (7,7%) ou pour d'autres motifs (8,1%).

Projet de généralisation de la protection sociale : plus des 2/3 des chefs d'UPI sont au courant

Le projet de généralisation de la protection sociale constitue une priorité majeure du programme

gouvernemental, avec des objectifs clairement définis et un calendrier précis visant à couvrir l'ensemble des dimensions de la protection sociale d'ici 2025. Selon les résultats de l'enquête, 66,5% des chefs d'UPI déclarent être informés de ce projet, tandis que 33,5% en ignorent l'existence. Parmi les différentes composantes de la protection sociale, l'assurance maladie obligatoire est la plus connue (67,9%), suivie des allocations familiales (24,1%), de la retraite (6,1%) et, très marginalement, de l'indemnisation pour perte d'emploi (1,8%).

Concernant leur appréciation globale du projet, 67,6% des chefs d'UPI se déclarent satisfaites, contre 13,6% qui ne le sont pas, tandis que 18,8% n'ont pas d'opinion. Les attentes des UPI à l'égard de ce projet portent principalement sur la simplification des démarches administratives (21,8%), l'élargissement du panier de soins gratuits (21,3%), la réduction des cotisations (15,6%), la garantie de la pension de retraite (12,7%) et celle des allocations familiales (10,4%).

— 6. Comportement des UPI vis à vis de l'environnement

Contraintes environnementales : des impacts plus prononcés sur les UPI localisées, industrielles et dirigées par des femmes

Les contraintes environnementales, qu'elles soient liées à l'eau ou à l'énergie, peuvent influencer de manière significative l'activité des unités de production informelles (UPI), en fonction de leur intensité et de la capacité d'adaptation des unités concernées. L'enquête visait à évaluer l'ampleur de ces contraintes, les modes de gestion des déchets solides, ainsi que le niveau de sensibilisation des chefs d'UPI aux enjeux environnementaux dans le cadre de leur activité quotidienne.

Concernant l'eau, seuls 13,2% des UPI en milieu urbain déclarent que leur activité est impactée par des contraintes liées aux ressources hydriques (pénuries ou restrictions d'utilisation, le coût...), contre 86,8% qui estiment que ces restrictions n'ont aucun impact sur leur activité. Cette tendance est similaire en milieu rural. Toutefois, les UPI disposant d'un local sont les plus touchées (19,1%), contre 9,6% pour celles sans local et 9,4% pour celles opérant à domicile.

Le secteur du BTP est le plus impacté par les contraintes hydriques (20,1%), suivi des services (17,1%), de l'industrie (16,8%) et du commerce (8,5%). Par ailleurs, 14,9% des femmes cheffes d'UPI, contre 8% des hommes chefs d'UPI, estiment que les restrictions d'eau affectent leur activité.

S'agissant de l'électricité et de l'énergie, 28,5% des chefs d'UPI en milieu urbain et 27,6% en milieu rural déclarent que leur activité est influencée par la disponibilité ou le coût de l'énergie. L'impact varie selon le type de local : 55,6% des UPI disposant d'un local déclarent être affectées, contre 29,1% pour celles à domicile et 8,8% pour celles sans local. Sur le plan sectoriel, l'industrie est le secteur le plus concerné (45,9%), suivi des services (27,6%), du BTP (25,5%) et du

commerce (24,5%). Enfin, selon le sexe, 31,1% des femmes chefs d'UPI déclarent que les contraintes énergétiques influencent leur activité, contre 28,1% chez les hommes.

Gestion des déchets solides : un recours majoritaire aux poubelles communales, mais des pratiques encore préoccupantes

Les résultats de l'enquête révèlent que 38,1% des unités de production informelles (UPI) déclarent ne produire aucun déchet solide lié à leur activité. Cette proportion est légèrement plus élevée en milieu rural (40,8%) qu'en milieu urbain (37,4%). Le secteur des services est celui qui génère le moins de déchets (56,3% des UPI), suivi du commerce (35,3%), de l'industrie (23,6%) et du BTP (22,8%).

Parmi les 61,9% des unités de production informelles (UPI) qui génèrent des déchets, la majorité (75,1%) les évacuent via les poubelles communales de collecte. Ce mode est largement privilégié en milieu urbain, où les infrastructures sont plus développées (82,4%), contre 49% en milieu rural. L'adoption de ce système varie également selon le secteur d'activité : 79,1% des UPI du secteur des services y ont recours, contre 77,2% dans le commerce, 69,7% dans le BTP et 68,9% dans l'industrie.

Cependant, 9,9% des UPI déclarent abandonner leurs déchets dans la nature, une pratique nettement plus répandue en milieu rural (34,2%) qu'en milieu urbain (3,1%). Ce comportement est particulièrement courant dans le secteur du BTP (13,9%), tandis qu'il reste marginal dans les services (3,8%).

D'autres unités (8,1%) ont recours à un ramassage direct par camion municipal ou privé ; 8,5% en milieu urbain et 6,8% en milieu rural. Par secteur, ce mode est utilisé par 8,9% des UPI du BTP, 8,5% du commerce, 8,1% des services et 6,8% de l'industrie.

Le recyclage reste très peu pratiqué, seules 8,3% des UPI y recourent. Cette pratique est légèrement plus développée dans l'industrie (12,8%), suivie du BTP (5,5%), du commerce (4,4%) et des services (3,6%).

Annexe

Note méthodologique

Enquête Nationale sur le secteur informel 2023-2024 - Note méthodologique

Le secteur informel, en tant que composante économique non négligeable en matière de production et de création d'emplois, fait partie intégrante de l'économie nationale. Afin de comprendre les caractéristiques et le rôle de ce secteur dans le processus de développement économique et social du pays, ainsi que l'ampleur de son développement au cours des dernières années à la lumière des efforts déployés par l'État pour soutenir les petites et très petites entreprises, le Haut Commissariat au Plan a réalisé en 2023/2024 la quatrième enquête sur le secteur informel après celles de 1999, 2007 et 2014. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du dispositif d'enquêtes de structure menées par le HCP pour la mise en place de la nouvelle année de base 2022.

I. Objectifs de l'enquête

Cette enquête vise à :

- saisir les caractéristiques et le fonctionnement des unités de production informelles (UPI) ;
- mesurer les contributions économique et sociale du secteur informel, notamment à la création d'emplois, à la production, à l'accès aux revenus, à la formation du capital et à la mobilisation des ressources financières ;
- appréhender la relation des unités de production informelles avec les autres secteurs de l'économie ;
- fournir un flux d'informations à la Comptabilité Nationale pour l'établissement des comptes de production et de répartition primaire du secteur informel ;
- appréhender les motivations de s'établir dans l'informel et les orientations facilitant sa formalisation ;
- Saisir les stratégies des acteurs du secteur informel, notamment face à la concurrence du secteur moderne ;
- Déterminer les besoins, les contraintes et les opportunités du secteur informel ;
- Saisir les attentes et les appuis souhaités par les chefs d'UPI.

II. Méthodologie de l'ENSI

2-1 Champ de l'enquête :

L'enquête concerne les unités de production non agricoles qui ne disposent pas de la comptabilité officielle (normale ou simplifiée) conformément à l'organisation comptable en vigueur au Maroc. Les exploitations agricoles ne font donc pas l'objet du champ de l'enquête. Cependant, les activités commerciales et artisanales exercées par les agriculteurs comme des activités secondaires sont prises en considération.

2-2 Echantillonnage :

L'enquête se base sur une approche mixte de type 1-2 combinant les ménages et les unités de production informelles. L'enquête nationale sur l'emploi sert comme base pour l'établissement d'un échantillon pour l'ENSI. Ainsi, la méthodologie de l'enquête consiste à identifier à travers l'enquête emploi, dans une première étape, tous les indépendants et les employeurs non agricoles et à enquêter par la suite ceux qui ne disposent pas d'une comptabilité officielle.

2-3 Durée d'exécution des travaux sur le terrain :

Pour tenir compte des variations saisonnières et établir des estimations annuelles, l'ENSI couvre une période d'une année entière.

III. Questionnaires de l'enquête

Pour les besoins de l'ENSI, deux types de questionnaires sont établis :

- **Questionnaire ménage** : Il a pour objet d'identifier les établissements informels de l'échantillon de l'ENSI, en partant des informations recueillies par les enquêteurs de l'enquête nationale sur l'emploi. Il s'agit :
 - (i) de s'assurer que les unités informelles identifiées par l'enquête sur l'emploi fonctionnent toujours et de mettre à jour les informations les concernant.
 - (ii) de voir si de nouvelles unités informelles ont été créées depuis le passage des enquêteurs

de l'enquête sur l'emploi, sachant qu'un mois sépare les deux passages.

- **Questionnaire unité de production informelle :** Ce questionnaire constitue le "noyau central" de l'ENSI. Il cherche à recueillir les informations sur :
 - les caractéristiques de l'unité de production enquêtée ;
 - l'emploi et les conditions de travail ;
 - la production et le rythme de l'activité ;
 - les dépenses et les charges ;
 - les clients, les fournisseurs et les concurrents ;
 - l'équipement, l'investissement, le financement ;
 - les problèmes et les perspectives ;
 - la sécurité sociale ;
 - la protection de l'environnement.

IV. Nouveautés de l'enquête :

- Pour une meilleure catégorisation des UPI, de nouvelles questions ont été ajoutées pour permettre d'identifier les unités qui sont soumises à de nouveaux régimes. Il s'agit essentiellement du régime des auto-entrepreneurs et du régime de la contribution professionnelle unique (RCU).
- Intégration de nouvelles questions au niveau de l'enquête pour appréhender :
 - L'inégalité de genre dans le secteur informel, notamment la prise de décision quant à la gestion de l'activité informelle et l'utilisation des revenus qui en résultent.
 - La sécurité sociale par rapport à la connaissance des chefs d'UPI des services garantis par la sécurité sociale, leur degré de satisfaction de son fonctionnement...
 - La connaissance et l'attitude des UPI en matière de l'environnement
 - L'utilisation des UPI des technologies de l'information et de la communication dans leur activité

- La couverture des indicateurs internationaux des ODD, en relation avec le secteur informel, par l'intégration de nouvelles questions, notamment pour les indicateurs de l'objectif 8 et l'objectif 5.
- Utilisation de la méthode de collecte par application informatique et tablette (CAPI) : Le mode de collecte consiste à mener des entretiens directs avec les chefs de ménages ou les chefs d'UPI. Le mode de collecte par téléphone, via la plateforme unifiée mise en place par le HCP, est utilisé pour compléter les données non collectées en cas d'absence des personnes de référence.

V. Exécution de l'enquête sur le terrain

L'enquête est dirigée par la Direction de la Statistique avec une décentralisation des travaux de collecte des données au niveau des Directions Régionales. En plus de l'équipe centrale, cette enquête a nécessité la mobilisation de 17 superviseurs, 40 contrôleurs et 80 enquêteurs ainsi que 40 chauffeurs et véhicules, 150 tablettes et 80 puces téléphoniques. La répartition de ces moyens humains et matériels par région est comme suit :

Moyens humains et matériels mobilisés

Moyens	Effectifs
Superviseurs centraux	8
Superviseurs régionaux	17
Contrôleurs	40
Enquêteurs	80
Chauffeurs	40
Véhicules	40
Tablettes	150

W W W . H C P . M A



+0ΘCΣOΣ+ +0C0++0ς+ | %ΘΥΣΠΘ

WWW.HCP.MA